



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des genres
et de la Diversité

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

INTRODUCTION	3
I. BUDGET.....	5
II. ORGANES DE CONSULTATION ET DE COLLABORATION DU MEGA.....	7
A. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES	7
B. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL LGBTIQ+	7
C. COMITÉ DE COOPÉRATION ENTRE LES PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE.....	8
D. COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION DU CENTRE NATIONAL POUR VICTIMES DE VIOLENCE (CI-APRÈS « COMITÉ CNVV »).....	9
E. COMITÉ DES ACTIONS POSITIVES	10
F. RÉSEAU DES DÉLÉGUÉ·ES À L'ÉGALITÉ.....	10
G. COMITÉ PROSTITUTION	11
H. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL « VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE »	12
I. CONSEIL SUPÉRIEUR À L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES.....	12
III. ACTIVITES DU MEGA AU NIVEAU NATIONAL.....	14
A. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ET DE LA DIVERSITÉ.....	14
B. POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES	21
C. GENDER MAINSTREAMING	23
D. PUBLICATIONS.....	39
E. OBSERVATOIRE DE L'ÉGALITÉ.....	42
F. ACTIVITÉS COUVERTES PAR LES CONVENTIONS DE COLLABORATION	43
IV. ACTIVITES DU MEGA AU NIVEAU EUROPEEN ET INTERNATIONAL	44
A. ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)	44
B. UNION EUROPÉENNE	47
C. CONSEIL DE L'EUROPE	50
D. SOUS-GROUPE D'EXPERTS SUR L'ÉGALITÉ LGBTIQ AUPRÈS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE	52
E. AUTRES	53
F. CONFÉRENCES.....	53

Introduction

L'année 2025 a marqué une étape déterminante pour la politique luxembourgeoise en matière d'égalité des genres et de diversité, et ce d'autant plus que le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité (MEGA) a célébré son 30e anniversaire. Cet anniversaire, fêté dans un esprit de bilan et de projection, a été l'occasion de rappeler les nombreuses avancées réalisées depuis trois décennies, mais aussi de réaffirmer que la lutte pour l'égalité et la diversité reste plus que jamais nécessaire face aux défis persistants et aux reculs observés à l'échelle internationale.

Dans un contexte international caractérisé par une montée des discours de haine, une polarisation accrue des débats publics et des remises en question préoccupantes des droits des femmes et des personnes LGBTIQ+, le MEGA a poursuivi avec détermination son engagement en faveur d'une société inclusive, respectueuse et fondée sur les droits humains.

L'un des jalons majeurs de l'année fut l'ouverture du Centre National pour Victimes de Violences (CNVV), inauguré le 28 avril 2025. Ce projet historique, attendu de longue date par les acteur·rice·s du terrain, constitue une avancée structurelle majeure dans l'amélioration du parcours des victimes de violences. En réunissant en un lieu unique un soutien psychosocial, une assistance médicale, une intervention policière et une information juridique, le CNVV incarne une approche intégrée, accessible et centrée sur les besoins des victimes, majeures comme mineures. Son ouverture marque le lancement d'une phase pilote appelée à être renforcée dès mai 2026, avec une extension vers un fonctionnement 24h/24 et 7j/7.

Parallèlement, 2025 a été l'année de l'aboutissement et du déploiement de trois plans d'action nationaux structurants, témoignant d'une approche coordonnée et transversale de l'égalité :

- Le Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes, qui consolide la stratégie gouvernementale en matière de gender mainstreaming, d'égalité dans l'emploi, la prise de décision et la vie publique ;
- Le Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTIQ+ qui renforce l'action gouvernementale dans des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, l'emploi, la lutte contre les crimes de haine et la visibilité des familles arc-en-ciel ;
- Le premier Plan d'action national « Violences fondées sur le genre », structuré autour des quatre piliers de la Convention d'Istanbul – prévention, protection, poursuites et politiques coordonnées – et étroitement lié à la mise en place du CNVV.

Ces trois plans traduisent une volonté claire : inscrire l'égalité et la diversité parmi les priorités politiques durables, fondées sur la concertation interministérielle, le dialogue avec la société civile et l'implication des communes et des partenaires institutionnels.

Cependant, les progrès nationaux se déroulent dans un contexte international marqué par des défis croissants. Les données européennes et internationales confirment une persistance élevée des discriminations, des violences fondées sur le genre et des attaques visant les personnes LGBTIQ+. La diffusion accélérée de discours de haine, notamment dans l'espace numérique, contribue à fragiliser les acquis en matière d'égalité et à nourrir un climat de défiance. Face à ces tendances, le Luxembourg a choisi de répondre par le renforcement de ses instruments institutionnels, juridiques et opérationnels.

L'année 2025 illustre ainsi une double dynamique : d'une part, la consolidation du cadre national par des réformes concrètes et la création de nouvelles structures telles que le CNVV ; d'autre part, une

vigilance accrue face aux évolutions internationales susceptibles d'affecter les principes fondamentaux d'égalité, de non-discrimination et de dignité humaine.

Plus que jamais, la promotion de l'égalité des genres et de la diversité exige une responsabilité collective. Les progrès réalisés en 2025 n'auraient pas été possibles sans l'engagement constant des ministères partenaires, des institutions judiciaires et policières, des communes, des organisations de la société civile, du secteur conventionné et des nombreux professionnel·le·s mobilisé·e·s au quotidien. J'adresse mes sincères remerciements à toutes et tous pour leur travail, leur expertise et leur dévouement, et je tiens tout particulièrement à remercier chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs qui, au sein de notre ministère, ont œuvré pour ces causes importantes au cours des trente dernières années.

Dans un monde en mutation, où les droits humains ne peuvent jamais être considérés comme acquis, 2025 aura été une année d'action, de structuration et de réaffirmation : celle d'un engagement clair pour une société plus juste, plus sûre et plus inclusive pour toutes et tous.



Yuriko Backes

Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité

I. Budget

Le budget du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité (MEGA) pour 2025 s'est élevé à 31.609.319.- Euros, ce qui représente 0,11% du budget des dépenses courantes de l'Etat luxembourgeois.

Les différents articles ont été ventilés comme suit :

Indemnités pour services extraordinaires	500
Indemnités pour services de tiers	3.345
Frais de route et de séjour, frais de déménagement	60.860
Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.800
Frais d'experts et d'études en matière d'Égalité et de Diversité	644.136
Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation	125.900
Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses	80.000
Frais d'exploitation et frais administratifs ; dépenses diverses	67.178
Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	30.300
Frais de l'Observatoire de l'Égalité des genres	209.000
Campagne médiatique promouvant l'Égalité des genres et la Diversité	387.000
Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services de consultations dans le domaine de l'Égalité des genres et de la Diversité	24.875.479
Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une structure de prise en charge de victimes de violence – « National Ulfstell »	520.000
Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg	364.718

Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques œuvrant en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité	247.500
Subsides à des organismes œuvrant en faveur de L'Égalité des genres et de la Diversité	30.000
Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi	60.000
Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées : dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux	1.061.878
Participation financière de l'Etat à des projets en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité dans le secteur communal	70.000
Organisation d'un concours récompensant les meilleures pratiques en matière d'Égalité des genres et de la Diversité dans le secteur communal	30.000

Comme par le passé, la majorité du budget du MEGA est attribuée au secteur conventionné suivant la loi ASFT (Activité sociale, Familiale et Thérapeutique), surtout dans le cadre de la lutte contre la violence domestique. Vu que la masse salariale des organismes gestionnaires constitue le facteur le plus important des coûts et que ces coûts sont sujets à l'échelle mobile des salaires et aux dispositions de la convention collective de travail du secteur d'aide et de soins, les crédits en question sont en constante augmentation.

En 2025, le budget du secteur conventionné a connu une augmentation supplémentaire par l'ouverture du Centre National pour Victimes de Violences (« CNVV »).

L'information et la sensibilisation à la thématique de l'égalité des genres et de la diversité reste un élément essentiel du travail du MEGA. C'est pourquoi les actions politiques ont continué à être épaulées à la fois par une présence médiatique du MEGA, par l'organisation de multiples conférences et par des formations à l'attention d'une multitude d'acteurs-rices.

II. Organes de consultation et de collaboration du MEGA

A. Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes

Les missions du Comité interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes sont fixées par le Règlement grand-ducal du 31 mars 1996 portant création d'un comité interministériel de l'égalité entre femmes et hommes, adapté par le Règlement grand-ducal du 15 décembre 2016 portant 1. modification du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 1996 portant création d'un Comité interministériel de l'égalité entre femmes et hommes et portant création des cellules de compétences en genre dans les ministères ; 2. modification du règlement grand-ducal du 24 novembre 2003 relatif au Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence; 3. abrogation du règlement grand-ducal du 10 juillet 1974 relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Pour les questions ayant trait à l'égalité entre hommes et femmes, le Comité est la plate-forme d'interaction entre le MEGA et les autres départements ministériels. Il est en charge du suivi de la mise en œuvre des plans d'action pour l'égalité des femmes et des hommes adoptés par le Gouvernement.

Le Comité interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes s'est réuni deux fois en 2025. Lors de sa réunion du 14 février 2025, le comité traitait principalement du plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes. La structure du plan d'action national, les priorités et objectifs transversaux et les échéances à venir ont été exposés aux membres du Comité. La réunion du 2 octobre 2025 faisait le point sur les activités du MEGA depuis le dernier comité et se concentrait ensuite sur les mesures dédiées à l'égalité dans l'emploi, notamment une présentation du programme des Actions positives. Enfin, la méthodologie de suivi de la mise en place du plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes fut présentée.

B. Comité interministériel LGBTIQ+

Le rôle et les missions du Comité interministériel pour la promotion des droits des personnes LGBTIQ+¹ sont fixés par l'arrêté gouvernemental du 15 avril 2024, à savoir le suivi de l'implémentation et l'adaptation du Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes², une évaluation régulière de ses objectifs et actions, ainsi que la proposition de nouvelles priorités, objectifs et actions. Par ailleurs, le comité a pour mission de suivre et de coordonner la politique en matière des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queer et peut soumettre au Gouvernement toutes les propositions qu'il juge utiles.

En 2025, le comité interministériel ainsi que le comité interministériel LGBTIQ+ élargi (réunissant les représentant-e-s des ministères et des organisations de défense des droits humains et des personnes appartenant aux communautés LGBTIQ+)³ s'est réuni à trois reprises le 17 mars, le 5 mai et le 29 septembre. Le rapport annuel 2024-2025 prévu par l'article 3 de l'arrêté gouvernemental précité a été

¹ <https://legilux.public.lu/eli/etat/adm/agc/2024/04/15/b1788/jo>

² <https://mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/panlgbtiq.html>

³ Article 3 (5) : « Le comité peut à tout moment s'adjoindre des experts venant d'institutions des droits humains et de la société civile sous le format d'un comité interministériel élargi. »

adopté dans la réunion du 5 mai 2025 et acté par le Conseil de gouvernement dans sa réunion du 20 juin 2025.

Les travaux du comité se sont axés sur l'adaptation du plan d'action national et sur la préparation du 1^{er} colloque LGBTIQ+ qui avait lieu le 25 mars 2025 avec 14 ateliers thématiques en présence de plus de 130 participant-e-s. Les résultats du colloque compilés sous forme d'un rapport général, ainsi que les contributions des organisations de la société civile ont été envoyés aux différents ministères représentés au comité pour les considérer comme bases pour leurs contributions ministérielles respectives au plan d'action national. La réunion du 29 septembre 2025 a été dédiée à l'analyse des réactions au moment de la présentation du PAN en juillet 2025, en particulier les différents avis émanant des organisations de la société civile. Le comité a finalement évoqué la question des suites à donner au débat parlementaire sur les pétitions n° 3198 et n° 3281 du 28 janvier 2025.

Au moment des trois réunions, le comité a régulièrement fait une mise au point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme gouvernemental.

C. Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence

Créé par règlement grand-ducal du 24 novembre 2003, le Comité de coopération entre les professionnel-le-s dans le domaine de la lutte contre la violence est un organe consultatif. Le Comité centralise et étudie les statistiques et examine la mise en œuvre ainsi que les problèmes d'application pratique de la loi sur la violence domestique. Le Comité assume ainsi un rôle indispensable de forum de discussion entre les différents acteur-ric-e-s concernés en vue d'une meilleure coopération dans cette matière sensible.

Le Comité est composé de représentant-es du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, du ministère de la Justice, du ministère des Affaires intérieures, de la Police, du Parquet du Tribunal d'Arrondissement Luxembourg, du Parquet du Tribunal d'Arrondissement Diekirch, des Services d'assistance aux victimes de violence domestique, des Centres de consultation pour enfants et adolescent-es victimes de violence, et du Service d'aide aux acteur-ric-e-s de violence domestique.

Au cours de l'année 2025, le Comité s'est réuni à quatre reprises :

En date du 6 mars 2025, le Comité a été informé par une présentation de Cristina Fabre (European Institute for Gender Equality – EIGE) et Sami Nevala (European Union Agency for Fundamental Rights – FRA) et a eu un échange sur les résultats clés et la méthodologie de l'enquête UE sur les violences fondées sur le genre réalisée par Eurostat, EIGE et FRA.

Par la suite le nouveau Service d'Assistance pour Victimes de Violences Domestique du Service InfoMann (SAVVD InfoMann) de l'asbl Act Together a été présenté, un service qui prend en charge des victimes masculines de violence domestique dans le cadre d'une expulsion.

Finalement, la Croix Rouge luxembourgeoise a donné une introduction de leur service « Liéwen Ouni Transgressiounen: uechtsam an selbstwierksam », dénommé LOTUS, qui prend en charge des jeunes ayant un comportement transgressif.

Le 15 mai 2025, les membres du Comité ont, discuté et analysé la proposition de réforme pour lutter contre les violences fondées sur le genre et leur impact sur les enfants co-victimes de l'association « La Voix des Survivant(e)s ».

Ils ont en outre abordé les défis liés à l'inscription respectivement à la radiation des registres communaux d'un·e auteur·e de violences à la demande d'acteurs intervenant dans la chaîne d'intervention violence domestique ou à la demande de leurs partenaires.

En date du 23 octobre 2025, des représentant·es de la Police ont présenté le bilan du projet « Risk Assessment » piloté dans la région d'Est et mis en place au niveau national en 2025 dans le cadre des interventions de police en matière de violence domestique. Les membres du comité ont également reçu une formation e-learning développé par la police pour des agent·es intervenant dans de telles situations.

Le 18 décembre 2025 les membres du comité ont discuté la formulation et la rédaction d'un avis du comité concernant le projet de réforme de l'association « La Voix des Survivant(e)s ».

Ils ont aussi été informés sur une étude sur la prise en charge d'auteur·e-s de violences, y inclus les auteur·e-s récidivistes, commandée par le MEGA et réalisée par l'organisation « European Network for the Work with Perpetrators of Domestic Violence (WWP EN) ».

Par la suite, les membres ont reçu une présentation sur le premier bilan du « Centre National pour Victimes de Violences » (CNVV) et ont eu un échange sur les perspectives du CNVV, y inclus le renforcement de cette structure assurant l'accueil et la prise en charge de toute victime de violence prévue en 2026.

D. Comité d'accompagnement pour la réalisation du Centre National pour victimes de violence (ci-après « Comité CNVV »)

Le Comité d'accompagnement pour la réalisation du Centre National pour victimes de violence (ci-après « Comité CNVV ») a été institué par arrêté gouvernemental du 17 janvier 2025 qui définit dans son article 3 les missions du CNVV, dont le suivi de sa réalisation et de son opérationnalisation.

La première réunion constitutive a eu lieu le 5 mars 2025 et a été consacrée à une brève présentation des missions du CNVV, à l'exposition de son historique et à une mise au point de l'état d'opérationnalisation du CNVV, qui a ouvert ses portes le 29 avril 2025.

En date du 3 septembre 2025, le Comité CNVV s'est réuni une deuxième fois afin de réaliser un premier bilan depuis son ouverture, pour discuter les points positifs et les défis rencontrés par l'équipe du CNVV lors des premiers mois d'activité. Outre à ces points, les perspectives du CNVV pour 2026 ont été discutés, notamment son ouverture 24 heures et 7 jours sur 7 à partir de mai 2026, le renforcement de l'équipe et de son offre ; y inclus la mise en place d'une permanence juridique et une urgence téléphonique au CNVV.

Lors des échanges, le besoin de renforcer la communication autour du CNVV pour sensibiliser davantage le grand public et les professionnel·le-s ont été soulignés.

E. Comité des Actions Positives

En 2025, le Comité des Actions Positives, organe consultatif chargé d'émettre un avis sur les projets qui lui sont soumis, a été sollicité ponctuellement pour la présentation des plans d'actions élaborés par la Bourse de Luxembourg, POST Luxembourg et POST Telecom, permettant un échange sur les mesures proposées et leur cohérence avec les objectifs des Actions Positives.

F. Réseau des délégué·es à l'égalité

Outre leur fonction de prestataire de services publics aux citoyen·e·s, chaque administration étatique et communale est aussi un employeur et doit assumer ses responsabilités sociales vis-à-vis des membres de son personnel. Ainsi, les directions étatiques et les responsables politiques communaux doivent veiller à respecter l'égalité de traitement, en assurant notamment que chaque personne ait les mêmes conditions de promotion et d'accès à des postes de décision. En plus de leur gestion de la structure des effectifs, il faut que l'administration étatique ou communale permette à ses agent·e·s de concilier vie privée et professionnelle, carrière et éducation des enfants ou soins de personnes dépendantes. Étant une valeur fondamentale, l'égalité de traitement n'améliore non seulement le bien-être des agent·e·s, mais favorise également la fourniture de services de meilleure qualité.

Au niveau interne, ce sont particulièrement les délégué·e·s à l'égalité du personnel qui peuvent exercer une grande influence sur le bien-être de leurs collègues sur le lieu de travail, en promouvant le traitement de tous les genres à un pied d'égalité, notamment aux niveaux de l'accès à l'emploi, de la formation professionnelle et des conditions de travail. De plus, les délégué·e·s ont la charge d'arbitrer des conflits internes et d'être toujours à l'écoute des doléances de leurs collègues.

Désignation et mise en réseau

La fonction du/de la délégué·e à l'égalité du personnel dans la Fonction publique est fixée par le règlement grand-ducal du 5 mars 2004⁴ fixant les modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégué·e·s à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des départements ministériels et administrations.

Ainsi, un·e délégué·e à l'égalité entre les femmes et les hommes est désigné·e au sein de chaque département ministériel et administration de l'État. Le mode de désignation d'un·e délégué·e à l'égalité du personnel dans la Fonction publique dépend de l'existence ou non d'une représentation du personnel au sein du département ministériel ou de l'administration de l'État :

Dans un département ministériel ou une administration de l'État ne disposant pas d'une représentation du personnel, le ou la délégué·e à l'égalité est choisi·e par le ministre du ressort parmi les agent·e·s ayant posé leur candidature. Est admissible comme candidat·e tout·e fonctionnaire ou employé·e de l'État occupé·e par le service, l'administration ou l'établissement public en question. À défaut de candidat·e, le ou la ministre du ressort détermine parmi le personnel celui ou celle qui

⁴ Règlement grand-ducal du 5 mars 2004 fixant les modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégués à l'égalité entre femmes et hommes au sein des départements ministériels et administrations, Mémorial A, N° 30 du 11 mars 2004.

assumera ces fonctions. Les stagiaires-fonctionnaires ne sont pas éligibles en tant que délégué-e-s à l'égalité.

Dans un département ministériel ou une administration de l'État disposant d'une représentation du personnel, chaque représentation désigne parmi ses membres un-e délégué-e à l'égalité.

La désignation d'une personne déléguée à l'égalité du personnel communal est ancrée dans le règlement grand-ducal du 11 septembre 2006⁵, fixant à la fois les modalités de désignation, ainsi que les droits et les devoirs des délégué-e-s à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes. Le ou la délégué-e est nommé-e par le conseil communal parmi les agent-e-s ayant posé leur candidature. À défaut d'une candidature, le conseil communal détermine une personne parmi le personnel remplissant les conditions de nomination requises.

Ayant reconnu l'utilité d'une collaboration entre et avec les délégué-e-s à l'égalité du personnel étatique et communal, leur mise en réseau est considérée comme un des piliers du programme ministériel, visant à renforcer l'égalité des genres à tous les niveaux dans les communes.

Site web – une plateforme d'échange pour les délégué-e-s à l'égalité à la fois de la Fonction publique et des communes

Le ministère gère un site web spécialement conçu pour les délégué-e-s à l'égalité de la Fonction publique et des communes, qui leur permet d'échanger tout au long de l'année, en plus des réunions annuelles, et de se proposer mutuellement des solutions à des problèmes spécifiques. Outre une bibliothèque en ligne avec des documents utiles, une base de données avec les coordonnées de tou-t-e-s les délégué-e-s enregistré-e-s, le cœur du site est un forum interactif, où chacun-e peut poster ses questions et réponses, et s'échanger ainsi tout au long de l'année.

L'URL du site est www.megadelegates.lu

G. Comité prostitution

Le Comité Prostitution a été institué par règlement grand-ducal du 22 mars 2023⁶ et poursuit les travaux de la plateforme Prostitution qui a fonctionné de manière informelle depuis octobre 2012. Le règlement grand-ducal prévoit en son article 2 qu'au moins une fois par an, et au plus tard le 1^{er} mai de chaque année, le Comité transmet, sous forme d'un rapport écrit, les travaux du comité et les résultats des missions visées à l'article 1^{er} de la loi du 28 février 2018 renforçant la lutte contre l'exploitation de la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins sexuelles⁷. Le Comité a adopté le rapport annuel dans la réunion du 23 mai 2025. Ce dernier a été acté par le Conseil de gouvernement dans sa réunion du 20 juin 2025.

En 2025, le Comité s'est réuni à trois reprises, à savoir le 24 janvier, le 23 mai et le 28 novembre. Les travaux se sont focalisés sur les recherches présentées par Salomé Lannier (Université du Luxembourg)

⁵ Règlement grand-ducal du 11 septembre 2006 fixant les modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégués à l'égalité entre femmes et hommes au sein des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, Mémorial A, N° 177 du 5 octobre 2006.

⁶ <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/03/22/a177/jo>

⁷ <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/02/28/a170/jo>

sur les régimes légaux et d'encadrement psychosocial dans une approche comparative entre différents Etats européens.

Un autre point soulevé par le comité a été le bilan du « Plan d'action national Prostitution » réalisé en 2021 et qui a mis un accent sur l'état de l'application concrète de la loi du 28 février 2018 sur le terrain. La réunion du 28 novembre 2025 a été consacrée à un échange de vue approfondi avec Pascale Millim, présidente du Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains⁸ et à la présentation du dropIn sur les changements dans le travail au quotidien pour répondre aux évolutions du travail du sexe.

H. Comité interministériel « Violences fondées sur le genre »

Ce nouveau comité a été institué par arrêté gouvernemental du 20 juin 2025⁹ sur base des travaux et de la composition du groupe de travail interministériel chargé des travaux de formulation du premier plan d'action national sur les violences fondées sur le genre. L'article 3 définit ses missions¹⁰, dont entre autres l'implémentation, l'évaluation et l'adaptation du plan d'action national « Violences fondées sur le genre » et le suivi du phénomène des violences fondées sur le genre dans notre société. La première réunion constitutive avait lieu le 26 novembre 2025 et a été consacrée à une mise au point sur l'état d'avancement des projets du plan d'action national tant du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité que des autres ministères et autres acteurs impliqués.

I. Conseil supérieur à l'égalité entre les genres

Ce nouvel organe consultatif, créé par la loi du 7 novembre 2024 portant création d'un Observatoire de l'égalité entre les genres et d'un Conseil supérieur à l'égalité entre les genres, entend élargir et moderniser les missions de l'ancien comité du travail féminin (CTF).

⁸ Prévu par l'article 10 de la loi du 8 mai 2009 sur l'assistance, la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains et modifiant le Nouveau Code de procédure civile

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2009/05/08/n1/jo>

⁹ <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/agc/2025/06/20/a309/jo>

¹⁰ Art. 3.

1° l'implémentation, l'évaluation et l'adaptation du plan d'action national « Violences fondées sur le genre » ;

2° l'analyse de nouveaux projets introduits quant à leur pertinence par rapport aux objectifs du plan d'action national « Violences fondées sur le genre » ;

3° le suivi du phénomène des violences fondées sur le genre dans notre société ;

4° d'assurer la coopération avec les autres organes interministériels tels que le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence, le Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains, le Comité interministériel LGBTIQ+, le Comité Prostitution, le Comité d'accompagnement pour la réalisation du Centre national pour victimes de violence, le Comité interministériel Santé Affective et Sexuelle et le Comité interministériel des Droits de l'Homme ;

5° d'assurer la coopération étroite avec les organisations de la société civile dans le cadre de l'implémentation du plan d'action national « Violences fondées sur le genre ».

Le nouveau Conseil supérieur réunit en son sein des expert-es issu-es de tous horizons. Leur mission consiste à débattre l'égalité entre les genres et la diversité dans tous les domaines de la vie et de la société.

La mise en place de ce Conseil supérieur reflète la volonté politique d'adapter les instruments institutionnels à l'évolution du statut des femmes et aux défis contemporains de l'égalité et de la diversité.

Conformément au règlement grand-ducal du 10 décembre 2024 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'égalité entre les genres et du Conseil supérieur à l'égalité entre les genres, les membres du Conseil sont nommés comme suit :

- un·e représentant·e issu·e du Conseil national des femmes du Luxembourg, désigné·e par l'instance compétente elle-même;
- un·e représentant·e issu·e de l'Observatoire, nommé·e par la ministre;
- deux représentant·es issu·es de la société civile, devant chacun se prévaloir de compétences établies en matière d'égalité, nommés par la ministre;
- cinq autres membres, nommés par la ministre.

Dans cette optique, le Conseil supérieur se compose dorénavant comme suit :

- Claudine Speltz-Van Bellinghen, CNFL
- Danièle Siebenaler, ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité
- Bled Bekteshi
- Kelly Kosel
- Stéphanie Damgé
- Isabelle Faber
- Eric Lamhène
- Dr. André Melzer
- Tom Théobald

Le Conseil supérieur s'est réuni pour la première fois le 26 septembre 2025, en présence de Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, Yuriko Backes. Dans sa première réunion de travail, le 5 décembre 2025, le Conseil supérieur a élaboré son règlement d'ordre intérieur et un programme de travail pour 2026.

III. Activités du MEGA au niveau national

A. La promotion de l'égalité des genres et de la diversité

1. Politiques en faveur des personnes LGBTIQ+

Depuis novembre 2023, le MEGA est compétent pour les dossiers relatifs aux droits des personnes et communautés LGBTIQ+. Cette politique est encadrée par le comité interministériel LGBTIQ+ regroupant des représentant·e·s de tous les ministères ainsi que des représentant·e·s dans le format élargi du comité.

Dans ce contexte, le ministère a actuellement deux coopérations conventionnées avec Rosa Lëtzebuerg¹¹ (pour la gestion du « Rainbow Center »¹²) et CIGALE – Centre des communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, trans', intersexes, queer+¹³. Au-delà de ces conventions dans le cadre de la législation « ASFT », le MEGA a une convention de coopération par projet avec ITGL Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l.¹⁴ pour assurer une « consultation entre pairs » destinée aux personnes non-binaires, trans et intersexes et pour organiser annuellement des semaines de sensibilisation (« Fachtagungen ») sur les thématiques des personnes trans et intersexes.

En 2025, le MEGA avait également deux conventions de coopération par projet avec LEQGF – Laboratoire d'Etudes Queer, sur le Genre et les Féminismes¹⁵ – qui a fêté ses cinq ans d'existence en septembre 2025. La première a porté sur une analyse scientifique de la question de l'intégration des personnes non-binaires dans l'Observatoire de l'égalité des genres¹⁶. La deuxième a porté sur le projet « LGBTIQ+ Panel ».

• Colloque LGBTIQ+

Le 24 mars 2025, le MEGA a invité les parties prenantes concernées par l'égalité des droits des personnes LGBTIQ+ à un colloque en vue de l'élaboration du Plan d'action national LGBTIQ+. L'objectif de ce colloque, qui a attiré plus que 120 personnes, était double, à savoir informer les partenaires sur la situation actuelle des personnes appartenant aux communautés LGBTIQ+ au Luxembourg et les convier à travailler de manière collaborative sur les différents thèmes à prévoir au prochain PAN LGBTIQ+.

Le colloque a également été le moment pour présenter les résultats d'une recherche récente sur la situation des personnes LGBTIQ+¹⁷ au Luxembourg réalisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)¹⁸. L'enquête de 2023 a révélé un paradoxe : bien qu'il y ait eu des développements positifs dans la lutte pour l'égalité, tels qu'une plus grande ouverture sur l'orientation sexuelle et des espaces publics plus sûrs, la discrimination contre les personnes LGBTIQ+ reste élevée.

¹¹ <https://www.rosa-letzebuerg.lu/>

¹² <https://www.rosa-letzebuerg.lu/rainbow-center>

¹³ <https://www.cigale.lu/>

¹⁴ https://caitia.de/7_soZIALES/62_vereinsleben/#ITGL.VL

¹⁵ <https://www.leqgf.lu/>

¹⁶ <https://mega.public.lu/fr/observatoire-egalite.html>

¹⁷ <https://fra.europa.eu/en/publication/2024/lgbtiq-equality-crossroads-progress-and-challenges>

¹⁸ <https://fra.europa.eu/fr/about-fra>

Malgré des années d'efforts de l'UE, des États membres et de la société civile, le harcèlement quotidien, l'intimidation et les crimes haineux persistent. Les campagnes de haine en ligne et la violence dans les espaces publics soulignent les défis continus auxquels la communauté LGBTIQ+ est confrontée. Ces résultats se reflètent également au Luxembourg, où les politiques mises en place ont eu un impact positif, montrant des signes de progrès, mais où la discrimination reste présente, nécessitant une action continue.

Au moment du colloque, le MEGA a présenté une rétrospective sur l'état de mise en œuvre du premier Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (PAN LGBTI), adopté par le gouvernement luxembourgeois en 2018.

Une grande partie de la journée a été réservée aux ateliers de travail thématiques axés sur les sujets de l'éducation, l'emploi, le travail et l'entrepreneuriat, la santé, les familles arc-en-ciel, l'accueil, la lutte contre les discriminations, les crimes de haine et les discours de haine, les personnes trans et non-binaires, les personnes intersexes, le niveau local, la culture, les sports, l'engagement citoyen, la recherche, la politique étrangères et européenne et la communication. Sur base des rapports des ateliers thématiques, le MEGA – en collaboration avec le comité interministériel LGBTIQ+ - a pu poursuivre les travaux pour adapter le plan d'action national.



- **Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTIQ+**

Le Conseil de gouvernement a adopté le plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTIQ+ dans sa réunion du 11 juillet 2025. En date du 21 juillet 2025, le plan d'action a été présenté en commission parlementaire et à la presse. Le plan comprend 81 mesures et 147 actions réparties en 15 chapitres thématiques.

À travers ce nouveau plan d'action national, le gouvernement confirme à nouveau son engagement en faveur du respect et de la non-discrimination des personnes LGBTIQ+. Cette ambition ne se manifeste

pas seulement par le nombre d'actions à mettre en œuvre par les 15 ministères ayant contribué au plan, mais aussi par la volonté d'intervenir de manière transversale dans tous les domaines de la vie, tels que l'éducation, l'emploi, la santé, les loisirs ou encore la politique familiale. La mise en œuvre du plan représente donc une responsabilité partagée de l'ensemble du gouvernement. La coordination du suivi et de la mise en œuvre du plan d'action est du ressort MEGA, ceci en étroite collaboration avec le comité interministériel LGBTIQ+, y compris dans son format élargi incluant les organes consultatifs en matière des droits humains et les organisations LGBTIQ+.



- **PRIDE WEEK**

En date du 12 juillet 2025, la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes a participé à la 26e édition de la Luxembourg Pride avec sa marche et son « street fest » qui s'est déroulée à Esch-sur-Alzette. La Pride représente l'évènement phare annuellement organisé par Luxembourg Pride asbl pour célébrer la diversité et pour promouvoir les droits des personnes appartenant aux communautés LGBTIQ+. L'évènement est aujourd'hui à la fois une grande fête populaire et une manifestation contre l'intolérance, la violence sous toutes ses formes et contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre. Le MEGA a été présent sur place avec un stand d'information.

Précédant le Pride Fest du 12 juillet, la ministre a participé à la Cérémonie nationale de commémoration des victimes des actes LGBTIQ+-phobes à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet, ainsi qu'au « *Pride Run* » à Luxembourg¹⁹, le 10 juillet. La ministre a profité de ces occasions pour faire passer le message que les valeurs de la tolérance, du respect et de la non-violence sont indissociables d'une société fondée sur les droits humains.

¹⁹ <https://www.luxembourgpriderun.lu/>



- **Pride Family Day²⁰**

Dans le passé, le Centre LGBTIQ+ CIGALE avait organisé en 2023 et 2024 l'International Family Equality Day (IFED), ceci en coopération avec l'ancien ministère de la Famille en 2023 et avec le MEGA en 2024.

À travers le soutien financier du MEGA et la présence active de la ministre au Pride Family Day, le MEGA met en œuvre le PAN LGBTIQ+ qui prévoit au chapitre 4 relatif aux familles arc-en-ciel comme mesure « Augmenter la visibilité et continuer le dialogue structuré avec des familles arc-en-ciel » et comme action concrète « Organiser des activités autour du International Family Equality Day célébré tous les ans au mois de mai ».

Pour l'édition 2025 qui avait lieu le 11 octobre 2025, CIGALE a réformé le concept de l'IFED pour le transformer en une fête populaire à Luxembourg-Ville (Place de la constitution) avec des stands d'informations, des ateliers interactifs pour adultes et enfants et des prises de paroles dans le cadre de table-rondes (politiques, représentant-e-s des organisations LGBTIQ+...). Selon CIGALE, « Le Pride Family Day » est un événement communautaire et festif, porté par le Centre LGBTIQ+ Cigale. (...) Son but est de réunir les familles LGBTIQ+ ainsi que leurs allié-es et les citoyen-nes, autour d'une journée festive, inclusive et éducative, avec divers stands, ateliers, conférences et jeux. Cet événement vise à contribuer à une société plus inclusive pour les familles arc-en-ciel, en leur offrant un espace de visibilité, de rencontre et d'échange, tout en sensibilisant le grand public à la diversité des modèles familiaux. »

Les objectifs du Pride Family Day 2025 sont le soutien à la représentation en société des familles LGBTIQ+, la création d'un espace de rencontres, d'échanges et de convivialité et l'information, la sensibilisation et l'éducation sur les familles arc-en-ciel. Les publics cibles du Pride Family Day sont les familles LGBTIQ+ (parents, enfants, coparents, familles recomposées), allié-e-s (familles, ami-e-s,

²⁰ <https://www.cigale.lu/event-details/pride-family-day>

voisin·e·s), le grand public intéressé par les thématiques d'inclusion, ainsi que les professionnel·le·s de l'éducation, du secteur social et de la santé.

- **Convention de coopération avec respect.lu pour lutter contre les discours de haine**

Le MEGA a lancé le 17 novembre 2025, le projet « Zivilcourage im Netz » en collaboration avec respect.lu – Centre contre la radicalisation²¹. Le projet a été entamé sous un format pilote en 2026 pour promouvoir le respect, la responsabilité civique et la diversité dans les communications en ligne, et pour lutter contre les discours de haine qui se propagent sur les réseaux sociaux et dans les espaces numériques luxembourgeois.

La nouvelle coopération avec le Centre contre la radicalisation est un des résultats des discussions que le MEGA a menées à l'issue de la pétition n°3198 anti-LGBTIQ+ et qui ont réuni en novembre 2024 divers·es actrices et acteurs du terrain concerné·e·s (police, parquet, associations LGBTIQ+, BEE SECURE²² et respect.lu) pour développer une stratégie cohérente contre la haine en ligne.

Sur base des valeurs du respect, de la tolérance, de l'ouverture, de la diversité, de l'inclusion et d'une vision humaniste du monde, le projet vise à renforcer la responsabilité civique sur les réseaux sociaux, à favoriser les interactions respectueuses dans les communications en ligne, à contribuer à la lutte contre la violence sexiste et la violence envers les personnes LGBTIQ+, notamment lorsqu'elles sont amplifiées par les nouvelles technologies, à soutenir celles et ceux dont la participation au débat public est menacée, à donner aux individus et aux communautés des outils pour développer un contre-narratif face au discours de haine.

Le projet s'adresse prioritairement aux jeunes de 16 à 30 ans (élèves, étudiant·e·s, jeunes adultes) et aux multiplicatrices et multiplicateurs, éducatrices et éducateurs, acteur·rice·s de la société civile, ainsi qu'à tous les adultes qui s'engagent pour une communication respectueuse en ligne. Le point de départ du projet consiste en un site web et une campagne de sensibilisation pour toute initiative liée au courage civique numérique. L'idée est d'offrir une plateforme de soutien aux personnes exposées et souhaitant se positionner contre des discours haineux.

²¹ <https://respect.lu/>

²² <https://www.bee-secure.lu/fr/>



2. Promotion de la Diversité

Le soutien du ministère a été formalisé de manière plus conséquente avec la signature d'une première convention pour renforcer le partenariat public-privé de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg.

Diversity Day 2025

Le 15 mai 2025 a marqué la 11e édition du Diversity Day au Luxembourg. Dans ce cadre, Yuriko Backes, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, a visité CACEIS, signataire de la Charte de la Diversité Luxembourg depuis 2012 qui s'engage de manière innovante et concrète en faveur de la diversité au sein de la culture d'entreprise. La ministre a également participé à la session de signature officielle de la Charte de la Diversité Luxembourg au siège du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS). Lors de la séance officielle de signatures, 35 nouvelles organisations signataires ont rejoint la Charte. Madame la Ministre a notamment pu rappeler au public que la diversité n'est pas seulement « un choix éthique mais aussi un choix économiquement judicieux. »

La liste de nouveaux signataires fin 2025 s'élève à une trentaine d'entités, et la liste complète est composée de 357 signataires.

Le 19 mai, Yuriko Backes, ensemble avec le ministre de la Fonction publique, Serge Wilmes, a participé à la création du « Diversity Wall », une œuvre participative sous forme de mosaïque symbolisant l'unicité née de la diversité individuelle. Les médias sont conviés à cette inauguration qui se tiendra au ministère de la Fonction publique.

Le Diversity Day a pour objectif de :

- valoriser les stratégies diversité mises en place dans les organisations.
- permettre une réflexion créative autour de la notion de la diversité.
- sensibiliser le grand public et les organisations à la thématique de la diversité.
- célébrer la diversité sous toutes ses facettes.



Diversity Awards

À l'occasion de la 6^{ème} édition des Diversity Awards, Madame la ministre en tant que présidente du jury, a remis les prix aux 4 lauréats²³. Lors de son discours, Yuriko Backes, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, a souligné : « Les Diversity Awards nous rappellent que la diversité n'est pas une case à cocher, mais une richesse à cultiver. Elle est un moteur d'innovation, de cohésion et de justice sociale et une condition pour un développement durable. Les pratiques nominées et récompensées cette année en témoignent. »



B. Politiques de prévention et de lutte contre les violences

a) PAN GBV

En date du 30 juin 2025, le 1^{er} Plan d'action national « Violences fondées sur le genre » (ci-après « PAN GBV »), adopté par le Conseil de gouvernement dans sa réunion du 20 juin 2025, a été présenté au public.

Ce plan, qui vise à renforcer le dispositif national de lutte contre les violences fondées sur le genre, repose sur les quatre piliers de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « convention d'Istanbul », à savoir la prévention, la protection, les poursuites et les politiques coordonnées.

Construit autour de huit mesures stratégiques : la formation, la sensibilisation, le cadre légal pour la protection des victimes, la responsabilisation des auteur-e-s, la prise en charge des victimes et des auteur-e-s, la collecte des données, la gouvernance ainsi que la solidarité internationale, le PAN GBV comprend 62 projets pratiques et opérationnels pour atteindre ces objectifs.

Ce plan d'action marque une étape décisive dans l'engagement du gouvernement dans la lutte contre les violences fondées sur le genre et dans sa volonté à renforcer le dispositif national au niveau de la protection des victimes, de la poursuite des auteurs, des actions de prévention et d'information du grand public et au niveau de la coopération opérationnelle.



b) Ouverture du Centre National pour Victimes de Violences (CNVV)

En date du 28 avril 2025, le nouveau Centre national pour victimes de violences, dit « CNVV », a été inauguré en présence de Yuriko Backes, ministre de l'Égalité des genres de de la Diversité, Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Martine Deprez, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Elisabeth Margue, ministre de la Justice, ainsi que des représentant-e-s de la police judiciaire, du Parquet et de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

La création du CNVV est un projet historique, qui s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental, qui répond à des revendications de longue date formulées par des acteur·ices tant nationaux qu'internationaux et qui offre une structure complémentaire au dispositif national. Depuis son ouverture le 29 avril 2025, le CNVV propose un accès inconditionnel, un accueil professionnel, une écoute bienveillante et une prise en charge ambulatoire à toute victime, majeure ou mineure, de toutes formes de violences (physiques, sexuelles, psychiques).

L'objectif de ce projet novateur est l'amélioration du parcours d'une victime de violences par une équipe pluridisciplinaire qui offre, en un seul endroit, une aide et une possibilité de prise en charge globale en coopération avec d'autres partenaires opérationnels. Cette prise en charge assurée par une équipe pluridisciplinaire repose sur quatre piliers :

- soutien psychosocial,
- assistance médicale,
- intervention policière et dépôt de plainte,
- information juridique.

La nouvelle structure est conçue comme un point de contact complémentaire au dispositif national d'aide aux victimes en offrant en dehors des heures de bureau des services existants un accueil, une écoute et une assistance ciblée et adaptée aux besoins et à la demande de chaque victime. En cas de besoin, le centre assure également la réorientation des victimes à des services spécialisés pour le suivi à moyen et long terme.

L'ouverture de CNVV marque le lancement de la phase pilote de cette nouvelle offre pour toute victimes de violences. L'ambition du MEGA est toutefois d'élargir l'offre du CNVV à partir de mai 2026, en continu, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de garantir une prise en charge optimale des victimes de violences.



c) Assises des violences fondées sur le genre

En date du 20 janvier 2025, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, a organisé les premières « Assises des violences fondées sur le genre ».

Les assises ont été organisées comme journée de réflexion entre les acteur·ices des différents secteurs professionnels engagé·es tant dans la prise en charge des victimes et auteur·es et ont eu pour objectif

de discuter dans une approche consultative et participative différents points d'intérêts en vue de l'élaboration du premier plan d'action national « Violences fondées sur le genre » (ci-après : PAN GBV).

À la suite d'une allocution de la ministre Yuriko Backes et une présentation au sujet des violences fondées sur le genre de Mme Anna Matteoli, directrice au CIDFF du Bas-Rhin, les 130 participant-es issu-es de plus de 60 ministères, administrations et organisations de terrain ont discuté lors de cinq ateliers thématiques des priorités ainsi que des propositions du terrain pour l'élaboration du plan d'action national « Violence fondée sur le genre », notamment en matière de :

- l'amélioration de l'offre de formations.
- la sensibilisation et l'information de la population
- la prise en charge des auteur-e-s
- la prise en charge des victimes
- la collecte des données et la recherche

Les conclusions de ces ateliers et échanges ont par la suite informé l'élaboration du PAN GBV, soulignant ainsi la volonté du MEGA d'assurer une approche collaborative et d'intégrer les idées et perspectives d'acteurs de terrain.



C. Gender Mainstreaming

En concordance avec les objectifs énoncés dans le PAN Égalité entre les femmes et les hommes, une présentation sur l'historique et les principes fondamentaux du Gender Mainstreaming a été conçue pour le public cible des personnes travaillant dans la mise en œuvre des mesures de la politique de l'égalité des genres en vue de leur rappeler les principes fondamentaux qui unissent et rassemblent tous les instruments et toutes les initiatives pratiques qui ont été mises en place en vue de garantir l'implémentation des besoins spécifiques des femmes et des hommes dans toute loi et toute disposition politique, à tous les niveaux, que ce soit au niveau international, européen, national et même communal.

Un projet pour réaliser un clip audio-visuel qui explique les principes du Gender mainstreaming a été entamé fin 2025 et devrait être achevé au courant de l'exercice 2026.

1. L'égalité dans la politique communale

Depuis la création du ministère en 1995, le rôle des communes en tant qu'acteurs prioritaires a été mise en valeur de manière continue. Dans cette tradition, le programme gouvernemental 2023-2028 a reconfirmé l'importance du rôle des communes pour mettre en œuvre l'égalité de traitement des genres, tout comme la diversité au niveau local.

En ligne avec les principes de la dimension de genre (en anglais « gender mainstreaming ») et l'aspect transversal de la thématique, le département de la Promotion de l'égalité des genres et de la diversité a mis en place un service de conseil personnalisé aux communes, en phase avec leurs besoins réels. En partant de ce principe, le ministère soutient un renforcement du caractère participatif non seulement des communes, mais aussi de tous les partenaires, autres acteurs locaux et consultants.

En 2025, les travaux du département en question se sont traduits comme suit :

- **La convention de collaboration « MEGA+ » pour les communes**

Depuis 2022, le ministère propose aux communes le programme de collaboration « MEGA+ ».

Avec ce programme, le ministère offre une convention sur mesure, réglant la collaboration avec une commune. Il existe trois niveaux de convention, dépendant de l'intensité de l'engagement d'une commune : Ainsi par exemple, une commune peut soit réaliser une ou plusieurs activités promouvant l'égalité des genres, soit même élaborer un plan d'action local à l'égalité, définissant ses activités sur un plan pluriannuel. Dans un catalogue de « bonnes pratiques » qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres municipalités, une commune peut choisir une activité qui correspond à ses priorités actuelles et qui traite le champ d'activités dans lequel la commune voudrait promouvoir l'égalité des genres et la diversité.

La convention couvre toujours une année civile, dans l'objectif de déterminer, ensemble avec la commune signataire, au début de chaque année de nouvelles activités qui pourraient être réalisées sur le plan local.

Depuis 2006, une commune peut signer la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*, en vue de planifier la conception d'une politique à l'égalité proactive sur le plan local. Pour les communes débutantes, considérant les exigences de la Charte européenne comme trop complexes, le convention « MEGA+ » se révèle d'une bonne alternative, comme elle permet aux communes de commencer à développer leur politique à l'égalité à leur rythme. Ultérieurement, les communes signataires d'une convention « MEGA+ » pourront toujours adhérer à la Charte européenne, comme les activités réalisées sous l'égide du ministère coïncident parfaitement avec les articles et les recommandations prévus par la Charte européenne.

En 2025, le ministère a pu engager douze nouvelles communes signataires d'une convention de partenariat « MEGA+ », un nouveau record annuel qui, avec les communes signataires d'une convention « MEGA+ » dans le passé et les trois communes ayant signé une convention-pilote en 2020, regroupent près de 202.000 habitant-es bénéficiaires de mesures de promotion de l'égalité entre les genres sur le plan local.

Sur le site www.megacommunes.lu, on peut trouver des informations détaillées sur la convention « MEGA+ », ainsi que le recueil des bonnes pratiques, étant des mesures de promotion de l'égalité des genres ayant déjà fait leurs preuves dans les communes.

- **La Charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**

L'outil le plus efficace pour faire émerger des domaines d'intervention prioritaires dans une commune est la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*. Établie en 2006 et révisée en 2022 par le *Conseil des Communes et Régions d'Europe* (CCRE), en collaboration avec ses associations nationales, la Charte est la compilation des différentes visions de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe.

En effet, la Charte énumère non seulement de manière exhaustive – dans ses 39 articles – tous les domaines dans lesquels une commune est impliquée de façon directe ou indirecte par ses décisions, activités ou services offerts à sa population, mais propose également des pistes concrètes dans tous les champs d'action communaux.

Bien que juridiquement non contraignante, les acteurs locaux, en signant la Charte européenne, prennent un engagement public fort sur le principe de l'égalité des genres. Pour assurer la mise en œuvre de ses engagements, la commune signataire rédige un plan d'action (dans un délai de deux ans après la signature) sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.

Sur le site web www.megacommunes.lu on retrouve une partition spécialement dédiée à la Charte européenne. Les 39 articles de la Charte y sont illustrés, avec des exemples de bonnes pratiques concrètes que les communes peuvent réaliser selon leurs priorités individuelles. Cet outil des bonnes pratiques est étendu constamment.

Au Luxembourg, 29 (avant des fusions communales) des 100 communes ont signé la *Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*.

- **Prix communal de la meilleure bonne pratique**

Chaque année, le ministère décerne un prix d'égalité à une ou à plusieurs communes qui se sont particulièrement engagées pour un meilleur vivre ensemble au niveau de l'égalité des genres sur leur territoire, et ce par la réalisation d'activités concrètes.

En 2025, les communes de Leudelange, de Mamer, de Mondercange, de Roeser et de Schuttrange ont remporté le prix communal, comme elles ont été particulièrement actives dans la promotion de l'égalité des genres sur leur territoire.

Voici un échantillon des activités qui ont pu être réalisées au cours de l'année 2025 par les communes lauréates :

- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès du personnel communal, comparable aux « Actions positives » dans les entreprises
- Projection du film *Um Ball – 50 Joer Fraefussball zu Lëtzebuerg*, accompagnée d'une discussion avec la réalisatrice du documentaire sur les inégalités que les femmes rencontrent dans le sport jusqu'à nos jours, aussi bien au niveau amateur que professionnel
- Diffusion publique du film « Hors d'haleine » sur la violence domestique au Luxembourg et l'histoire de femmes vivant dans des foyers pour femmes, suivie d'une table ronde avec des expert·e·s du terrain

- Présentation du « Photobooth de l'exposition » de la *Maison Sichem*, gérée par la *Maison de la Porte Ouverte* (FMPO), sensibilisant sur la violence domestique
- Distribution de mille « bandes d'alarme » aux femmes et aux filles citoyennes d'une commune, qui peuvent être utilisées pour attirer l'attention lors d'une agression subie dans l'espace public
- Organisation d'une semaine thématique, avec des ateliers pédagogiques sur l'égalité des genres et la diversité aux écoles fondamentales et maisons relais

La cérémonie de la remise du prix communal s'est déroulée en février 2026 au sein du ministère, en présence de Madame la Ministre, les représentant·e-s politiques, de membres de la commission consultative à l'égalité des genres, ainsi que d'agent·e-s engagé·es des communes lauréates.

Par le prix communal, le ministère veut valoriser les démarches volontaires des communes lauréates et saluer leur détermination pour améliorer le bien-être de la population et promouvoir le sexe sous-représenté partout où il s'avère nécessaire.



3. Égalité des Genres et Diversité dans la Culture

L'accord de coalition 2023-2028 a inscrit la lutte contre les inégalités de genre dans la culture comme une des priorités. Le ministère de l'Égalité des Genres et de la Diversité s'est activement engagé à promouvoir l'égalité et la diversité dans le secteur culturel à travers plusieurs initiatives stratégiques, événements, et collaborations.

Le ministère de l'Égalité des Genres et de la Diversité a intensifié sa collaboration avec le ministère de la Culture afin de promouvoir l'égalité, l'inclusion et la sécurité dans le secteur culturel. Des rencontres bilatérales régulières permettent de coordonner les actions, de partager les données et d'identifier des priorités stratégiques, notamment :

- la collecte et l'analyse de statistiques sur la participation des femmes dans les arts et la culture ;
- l'élaboration et le suivi du nouveau plan de développement culturel (KEP 2.0), visant à renforcer la diversité et l'inclusion dans toutes les disciplines artistiques ;
- la définition de mesures concrètes pour prévenir les violences et discriminations dans le secteur culturel ;

- la promotion de bonnes pratiques institutionnelles pour soutenir les artistes et les professionnel·le·s dans un environnement sûr et équitable.

Parallèlement, le MEGA échange régulièrement avec le CID | Fraen an Gender et le groupe de travail “Unmute Power Abuse”, afin de sensibiliser et former les acteur·rice·s culturel·les aux enjeux liés aux violences, aux abus de pouvoir et à l’inégalité des genres.

Ces collaborations renforcent la coordination interinstitutionnelle, favorisent une approche globale et cohérente des politiques culturelles et témoignent de l’engagement des ministères à construire un secteur culturel plus inclusif, diversifié et sécurisé pour toutes et tous.

Projets à caractère unique

- **Musique :**

MuGi.lu : promouvoir l’histoire de la musique au Luxembourg sous une perspective de genre

Le ministère de l’Égalité des Genres et de la Diversité soutient financièrement et stratégiquement le projet MuGi.lu, développé conjointement par l’Université du Luxembourg et le CID | Fraen an Gender, visant à explorer l’histoire de la musique au Luxembourg à travers un angle genré. Ce projet s’inscrit dans un cadre de collaborations internationales, notamment avec la Hochschule für Musik und Theater Hamburg (HfMT) et la Franz Liszt Hochschule Weimar, responsables du projet MUGI (Musique et Genre sur Internet) depuis 2003, ainsi qu’avec le Centre national de l’Audiovisuel (CNA) et le Centre national de littérature (CNL).

Les objectifs du projet MuGi.lu sont de :

- Créer des collections numériques sur les compositrices luxembourgeoises ;
- Rendre accessibles à l’international documents d’archives publics et privés ;
- Ouvrir de nouvelles archives et réaliser des entretiens d’histoire orale avec musiciennes et musiciens ;
- Rechercher et publier de nouveaux résultats ;
- Présenter ces résultats sous forme multimédia ;
- Encourager projets pédagogiques et nouvelles performances musicales.

Deux projets emblématiques soutenus par le MEGA dans le cadre de MuGi.lu :

1. Soundgardening :

Inspiré par la musique de Josephine Schmoll (1836-1925), première compositrice luxembourgeoise reconnue, ce projet relie patrimoine musical et création contemporaine. La compositrice Tatsiana Zelianko signe une nouvelle nocturne, s’inspirant de Rosenmär, texte du poète Nikolaus Welter, offrant une première mondiale. Le projet est intégré à KLANGBILDER DER STADT LUXEMBURG et sera interprété par l’ensemble Kammerata Luxembourg sous la direction de Sandrine Cantoreggi. La musicologue Danielle Roster présentera les œuvres et leur rapport aux jardins et à la nature. Cet événement s’inscrit également dans l’initiative « Rendez-vous aux Jardins 2025 ».



2. Stepping Outside Gender Roles :

Ce projet propose une vidéo-documentation sur quatre artistes contemporain-es luxembourgeois-es (C'est Karma, Maz, Nicool, Galnari), mettant en lumière la créativité et la diversité de la scène artistique actuelle tout en questionnant les rôles de genre.

Ces initiatives illustrent l'engagement du MEGA pour mettre en valeur les femmes dans la musique, soutenir la recherche et la création artistique et renforcer la visibilité internationale du patrimoine musical luxembourgeois.

- **Film / cinéma :**

Convention : « Queerlook »

Dans le cadre de sa politique de partenariats culturels, le ministère de l'Égalité des Genres et de la Diversité a signé une première convention avec « queer look », club de cinéma queer-féministe actif depuis 2013. Cette collaboration visait à promouvoir des thématiques liées aux questions féministes et LGBTIQ+, ainsi qu'à encourager une réflexion sur la représentation des minorités à travers le cinéma. Médium accessible et vecteur de sensibilisation, le cinéma a permis de soutenir une programmation favorisant le dialogue et la diversité des points de vue. Cette première convention, déployée jusqu'en 2025, s'est traduite par une série de projections et d'événements ayant rencontré un succès significatif, contribuant au développement d'un paysage culturel inclusif et diversifié au Luxembourg et dans la Grande Région.

« Hors d'Haleine »

Diffusion du film luxembourgeois « Hors d'Haleine » du réalisateur luxembourgeois Eric Lamhene et actions de sensibilisation contre les violences basées sur le genre

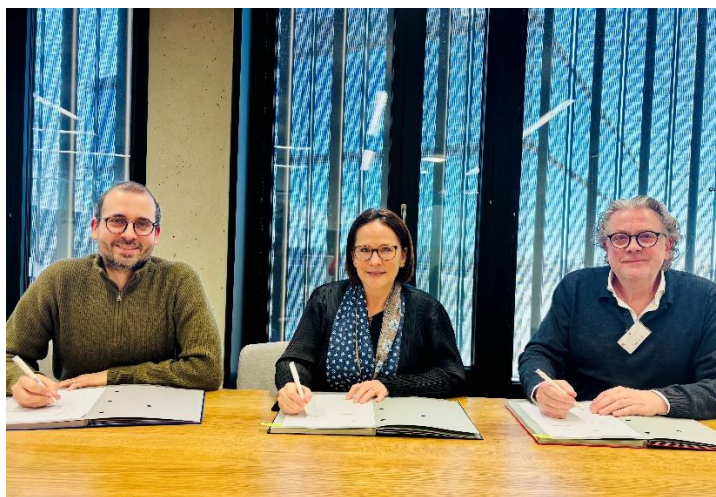
Le film luxembourgeois « Hors d'Haleine », sorti dans les salles nationales en octobre/novembre 2024, raconte l'histoire d'Emma, interprétée par l'actrice suisse Carla Juri. Emma rejoint un foyer pour femmes au Luxembourg, où elle découvre son autonomie, tisse des liens avec les résidentes et leurs enfants, et s'émancipe d'une relation conjugale violente.

Ce film, empreint d'espoir et de résilience, met en avant la force des femmes et la solidarité entre elles, en mêlant acteur·rice·s professionnel·les et non professionnel·les, dont certaines ont elles-mêmes vécu dans des foyers pour femmes. Le scénario s'appuie sur plusieurs années de recherches et de témoignages de femmes victimes de violences, garantissant un récit authentique et représentatif.

Dans le cadre de ses actions de prévention des violences basées sur le genre et à l'occasion de la Orange Week, le ministère de l'Égalité des Genres et de la Diversité a organisé une série de projections et d'activités éducatives :

- Projections pour les classes scolaires (16 à 20 ans), accompagnées de sessions de questions-réponses et de tables rondes pour favoriser la réflexion et le dialogue.
- Projections pour les jeunes professionnel·les en formation (assistants sociaux, éducateurs, policiers), afin de sensibiliser et de nourrir des discussions approfondies sur les enjeux liés à la violence domestique.

Entre mars 2025 et début 2026, 30 projections ont été réalisées, touchant un large public et contribuant à diffuser des messages de prévention et d'empowerment. Ces initiatives montrent l'importance de l'art et du cinéma comme outils de sensibilisation et d'éducation sur les violences basées sur le genre. Elles illustrent également le rôle actif du ministère de l'Égalité des Genres et de la Diversité dans la promotion d'une société plus consciente, inclusive et protectrice pour toutes les femmes et filles.



Projets à long terme

- **Histoire et Patrimoine :**

Expo virtuelle : Aline Mayrisch

En collaboration avec un large réseau d'acteur·rice·s culturel·les, le MEGA a engagé l'élaboration d'une exposition virtuelle dédiée au 150^e anniversaire d'Aline Mayrisch, figure majeure de l'histoire

culturelle, sociale et intellectuelle du Luxembourg. Ce projet a pour objectif de mettre en lumière le parcours, l'engagement et l'héritage d'Aline Mayrisch, notamment sous l'angle de son rôle de féministe, humaniste et actrice centrale des réseaux intellectuels européens du XX^e siècle.

La phase de recherche et de conception, menée en 2025, s'appuie sur des partenariats structurants, dont le Centre national de littérature en tant que partenaire principal. Cette initiative revêt une importance particulière pour le travail de valorisation de l'histoire des femmes au Luxembourg. À travers une approche accessible et innovante, l'exposition ambitionne de toucher un large public et de renforcer la compréhension du rôle des femmes dans la construction de la société luxembourgeoise.

4. Égalité des Genres et Diversité dans le sport

Le sport constitue un levier fondamental de cohésion sociale et doit porter pleinement les valeurs d'égalité et de diversité. Dans une société qui se veut inclusive, il est essentiel d'aborder le sport sous l'angle du genre afin de garantir à chaque personne les mêmes opportunités de développement. Cette approche favorise l'inclusion, reconnaît la diversité des parcours et renforce la dynamique collective. En promouvant ces principes, le sport devient un moteur d'émancipation, d'excellence et d'équité pour les générations à venir.

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité de la collaboration avec le ministère des Sports, initiée en 2024.

La campagne « Equality Moves », qui a rencontré un grand succès dès son lancement en été 2024 et a marqué une étape clé dans la collaboration entre le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et le ministère des Sports, a été poursuivie et approfondie tout au long de l'année 2025. De nouvelles vidéos ont ainsi été produites et sont prêtes à être lancées en janvier 2026.

Dans le souci de dénoncer et de prévenir toute forme de violence, y compris dans le monde du sport, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a engagé un échange avec la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) et a initié, conjointement avec le ministère des Sports et le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL), la campagne « Keen Applaus fir Gewalt ». Cette campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux porte sur la prévention de la violence liée au sport, tant sur le terrain qu'en dehors, et souligne la responsabilité du public face à ces comportements.

Par ailleurs, les démarches nécessaires à la création d'une commission d'éthique dans le sport ont été engagées, en étroite collaboration avec le ministère des Sports et le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL). Cette commission aura pour mission de formuler des avis sur des comportements et décisions présentant des enjeux éthiques dans le domaine sportif. Elle se compose de sept femmes et hommes disposant d'une expertise professionnelle reconnue dans ces thématiques et sera opérationnelle à partir de 2026.

En ce qui concerne l'inclusion de la communauté LGBTQI+ dans le sport, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a mené à plusieurs reprises des échanges avec des personnes concernées afin de mieux intégrer leurs besoins dans les politiques d'égalité axées sur le sport. Dans ce contexte, un workshop suivi d'un échange a également été proposé à l'occasion du Colloque LGBTQI+ du 25 mars.

Par ailleurs, le MEGA a participé, avec une équipe engagée, à l'édition 2025 du Pride Run, une course de sensibilisation organisée à travers la Ville de Luxembourg et dédiée à la promotion de la diversité et de l'inclusion.

Le « Broschtkriibslaf », traditionnellement organisé par Europa Donna Luxembourg, constitue un autre temps fort alliant une priorité du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité aux principes de l'activité physique et du sport.

5. Égalité des Genres et Diversité dans les sciences

L'égalité des genres dans les sciences constitue un levier essentiel pour renforcer l'excellence, l'innovation et l'inclusion dans la recherche et les technologies. Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes permet non seulement de briser les stéréotypes persistants, mais aussi d'enrichir la diversité des idées et des perspectives, indispensables pour relever les défis globaux.

Au Luxembourg, de nombreuses initiatives visent à encourager les femmes et les filles à s'engager dans des carrières scientifiques et techniques, en mettant en lumière des modèles inspirants et en créant des opportunités concrètes pour une représentation équitable dans ces secteurs stratégiques. Ces actions contribuent à bâtir un paysage scientifique inclusif et innovant, où chacun·e peut pleinement exprimer son potentiel.

Partenariats stratégiques pour l'égalité des genres dans la recherche

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité collabore étroitement avec des institutions clés telles que l'Université du Luxembourg, le LISER, le LIH, le Fonds National de la Recherche (FNR) et Research Luxembourg pour promouvoir l'égalité des genres dans le domaine scientifique.

Ces partenariats se traduisent par des actions concrètes et variées :

- La mise en œuvre de politiques institutionnelles favorisant l'égalité, l'inclusion et la diversité ;
- La participation à des projets de recherche ciblés sur l'égalité des genres dans les carrières académiques ;
- L'organisation d'événements de sensibilisation et de formations pour les chercheur·es ;
- Le développement de mesures concrètes visant à réduire les inégalités structurelles dans le secteur de la recherche.

Ces initiatives illustrent l'engagement collectif des acteur·rice·s scientifiques luxembourgeois à transformer l'égalité dans les sciences en une réalité tangible, en encourageant des carrières inclusives, diversifiées et accessibles à toutes et tous.

"Women & Girls in Science 2025"

Quatrième saison de la série « Women & Girls in Science » et lancement du Mentoring Pilot Programme

Les institutions Research Luxembourg, en collaboration avec le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, ont lancé la quatrième saison de la série vidéo « Women & Girls in Science », visant à mettre en lumière les parcours diversifiés de femmes scientifiques au Luxembourg et à inspirer les jeunes filles à s'engager dans les carrières scientifiques.

Cette saison présente six femmes issues de disciplines et d'institutions variées, allant de doctorantes et chercheuses à des responsables de soutien à la recherche. Chaque vidéo retrace leur parcours professionnel et personnel, leurs motivations et les messages qu'elles souhaitent transmettre aux jeunes filles intéressées par les sciences, illustrant la diversité des trajectoires possibles dans la recherche et les sciences.

Pour la première fois, cette initiative s'accompagne du Mentoring Pilot Programme, développé en partenariat avec le programme ADVANCE de l'Université du Luxembourg. Ce programme vise à créer un lien direct entre les participantes de la série et des étudiantes en master intéressées par une carrière en recherche. Les mentorées sont accompagnées par des chercheuses du même domaine, avec des rencontres, visites de laboratoires et échanges sur leurs parcours de mars à juin, afin de promouvoir les modèles féminins et réduire les inégalités de genre dans les domaines scientifiques, notamment en STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques).

Depuis son lancement en 2022, la série a déjà produit trois saisons, rassemblant plus de 850 000 vues et suscitant de nombreux retours positifs sur les réseaux sociaux. Cette initiative continue de renforcer l'inclusion, de valoriser les femmes dans la recherche et de sensibiliser le public à la diversité des carrières scientifiques au Luxembourg.

"Girls in Science and Technology (GirlsinSciTech)"

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a également apporté son soutien à la première campagne « Girls in SciTech » de l'Université du Luxembourg, dont l'objectif est de promouvoir les filières STEM auprès des filles âgées de 12 à 18 ans. Cette initiative vise notamment à renforcer la diversité des points de vue au sein des équipes scientifiques, à lutter contre les stéréotypes de genre dans les domaines STEM, à mettre en évidence les perspectives professionnelles offertes par ces secteurs et à contribuer à la réduction des inégalités salariales.

En valorisant des rôles modèles féminins et en sensibilisant les jeunes filles aux carrières scientifiques et technologiques, ce projet illustre l'engagement du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité en faveur de l'égalité des genres et de la participation accrue des femmes et des filles dans les sciences et la technologie.

L'égalité des genres dans les sciences demeure une priorité pour le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, qui s'engage à favoriser un environnement de recherche et de carrière scientifique plus inclusif et diversifié. Grâce à des partenariats stratégiques et des projets innovants, le ministère soutient des initiatives visant à réduire les inégalités et à inciter les jeunes filles à s'orienter vers les domaines scientifiques et technologiques. Ces actions contribuent à construire un avenir dans lequel les femmes occupent une place équitable dans les sciences, participant ainsi pleinement au développement de solutions innovantes face aux défis mondiaux.

6. Égalité des Genres et Diversité dans la digitalisation

Le numérique occupe une place centrale dans les sphères économique, politique et sociale. Pourtant, cette révolution technologique n'est pas neutre en matière d'égalité de genre. Les normes sociales et les stéréotypes persistants peuvent limiter l'accès des femmes et des filles aux opportunités offertes par les technologies numériques, tant sur le plan personnel que professionnel.

Dans ce contexte, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a renforcé son engagement en faveur d'une approche genrée des projets de digitalisation, notamment par sa participation active à divers comités, projets et initiatives visant à lutter contre les stéréotypes de genre et à mettre en avant les modèles féminins.

Girls in ICT Day

Le 23 avril 2025, à l'occasion de la Journée internationale des filles dans les TIC, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique du ministère d'État, ainsi que l'entreprise sociale WIDE ANDCO, ont coorganisé la conférence « Girls in ICT Day » au Lycée des Arts et Métiers. Cet événement a réuni une centaine de participants – principalement des lycéennes, ainsi que des lycéens, leurs enseignants et divers acteur·rice·s institutionnels et associatifs – pour aborder ensemble les défis et problèmes du secteur et promouvoir les études et carrières dans le numérique et les filières STEM.²⁴

WeSTEM+ - RE :Engineered

Le 28 octobre 2025, WeSTEM+ a organisé l'événement RE:Engineered, consacré à l'ingénierie au Luxembourg. Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a été invité à présenter son travail dans les domaines des STEM et des TIC lors d'un Keynote speech, y inclus les résultats d'une étude réalisée par WIDE ANDCO avec le soutien du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité en 2023-2024. Dans cette étude WIDE a mené des entretiens avec des lycéennes et des femmes exerçant des professions dans les domaines des STIM et des TIC. L'étude montre, entre autres, que les stéréotypes véhiculés par les enseignant·s, les camarades de classe et les parents sont encore fortement présents et continuent à influencer les décisions des filles. Les domaines des STEM et TIC sont encore trop souvent perçus comme des domaines masculins, ce qui décourage les filles à envisager d'y étudier ou d'y faire carrière. Les femmes qui travaillent dans les domaines des STEM et des TIC rapportent qu'elles sont souvent confrontées à des stéréotypes et au sexisme sur leur lieu de travail.²⁵

Afin de réveiller l'intérêt des filles pour les domaines des STEM et TIC, WIDE recommande non seulement d'introduire l'informatique dès le plus jeune âge, mais aussi d'intégrer des approches

²⁴https://mega.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement2024%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniqués%2B2025%2B04-avril%2B24-backes-margue-girls-ict.html

²⁵ WIDE ANDCO, Identifier les causes de la faible présence des filles et des femmes dans les filières et les métiers de l'ICT (2023-2024).

pédagogiques contre les préjugés sexistes, de mettre en avant des modèles féminins, d'impliquer les entreprises informatiques locales dans une communication socialement responsable sur le thème de l'égalité et de renforcer les initiatives des communes pendant les vacances scolaires. Les ministères, les administrations et les autorités sont encouragés à améliorer l'information et l'accès aux professions informatiques, mettre en place des plans d'égalité et faire preuve de flexibilité au sein des organisations.²⁶

TEDxLuxembourgCityWomen : Beyond the Horizon

Le 6 décembre 2025, l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg a accueilli l'édition TEDxWomen « Beyond the Horizon », organisée dans le cadre de TEDxLuxembourgCity et soutenue par la Ville de Luxembourg. Cet événement a mis en avant des femmes inspirantes – chercheuses, entrepreneures, artistes, militantes et citoyennes engagées – afin de partager leurs parcours et leurs visions pour l'avenir.²⁷ La ministre Yuriko Backes a prononcé un discours sur le leadership féminin et l'importance de donner aux femmes et aux filles la liberté de décider elles-mêmes de leur avenir.



Girls : Deploy your talents !

La conférence de lancement du projet « Girls : Deploy your Talents ! » s'est tenue le 11 décembre 2025 à l'Abbaye de Neumünster. Le projet vise à sensibiliser et encourager les lycéennes à explorer les carrières STEM. L'objectif est double : déconstruire les biais de genre qui freinent leur orientation et renforcer la connexion entre les écoles, les jeunes et les entreprises au Luxembourg.

Le projet s'étend sur la période 2025-2026 et bénéficie du soutien du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, du Fonds social européen plus, du Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique du Ministère d'État, du Service de Coordination de la recherche et de l'Innovation pédagogique et technologiques et Maison de l'Orientation.

La conférence de lancement a réuni des entreprises engagées, des expert·s scientifiques, des enseignant·s des lycées luxembourgeois et des acteur·rice·s institutionnels qui poursuivent un objectif commun : promouvoir l'égalité des genres dans les matières STEM.²⁸ La ministre Yuriko Backes a

²⁶ Idem.

²⁷ <https://communautefrancaisluxembourg.com/2025/11/12/event-luxembourg-tedx-women-femmes/>

²⁸ https://imslux.lu/fra/nos-activites/pole-de-specialites/39_girls-deploy-your-talents

souligné dans son discours l'importance de promouvoir les femmes et les filles dans les domaines des STEM et des TIC, ainsi que de lutter contre les stéréotypes.

AI Days @ Luxembourg Science Center

Les 11 et 12 décembre, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a participé aux AI Days organisés par le Luxembourg Science Center de Differdange avec l'atelier « Alexa, pourquoi es-tu une femme ? » et a sensibilisé les élèves aux thèmes de l'IA, des algorithmes et des stéréotypes de genres. Au cours de ces deux jours, environ 70 élèves ont participé à l'atelier. Cet atelier est proposé régulièrement dans les cycles 4.1 et 4.2 dans les écoles et lycées luxembourgeois.

Contribution au Plan d'action national d'inclusion numérique 2026-2030

Le premier plan d'action national pour l'inclusion numérique a été lancé en 2021. Achevé en 2024, ce premier plan d'action national avait atteint ses objectifs et la nécessité d'aller plus loin a été confirmée. En conséquence, un deuxième plan d'action national pour l'inclusion numérique a été lancé en 2025 pour lequel le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a contribué parmi maints autres acteur·rice·s. L'accent sera mis sur la coopération entre les acteur·rice·s et le développement des compétences.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a défini une série de projets et d'objectifs ambitieux à mettre en œuvre entre 2025 et 2028 visant à réduire les inégalités entre les sexes dans le domaine numérique, tout en favorisant l'inclusion et l'autonomisation des femmes et des filles dans les domaines des STEM et TIC.

7. Égalité des Genres et Diversité dans la Défense

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a entamé une collaboration avec les dirigeants de la caserne Grand-Duc Jean à Herrenberg, Diekirch, à partir de 2012, en vue d'offrir des formations sur différents thèmes en relation avec l'égalité entre les genres pour des publics variés, des différents ordres et grades militaires.

Dispensées de manière ponctuelle, au besoin, ou avec une certaine régularité, ces formations couvraient un certain nombre de thématiques en relation avec l'égalité des genres et étaient ouvertes pour différentes personnes au sein de l'armée, en vue de leur donner soit une formation initiale, soit une formation plus spécifique sur des sujets liés à l'égalité des genres et à la diversité.

8. Égalité des Genres et Diversité dans les Finances

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité participe à la Gender Finance Task Force depuis sa création en septembre 2023.

Présidée par le ministère des Finances, la Gender Finance Task Force a pour mission de soutenir, d'encourager et de promouvoir la finance de genre au sein du centre financier luxembourgeois. La Task Force a pour mandat d'identifier des opportunités clés dans ce domaine et de développer des idées à

l'échelle du secteur, en se concentrant à la fois sur la « finance pour les femmes » et sur la promotion des « femmes dans la finance ».

La Gender Finance Task Force est structurée en sept groupes de travail, chacun ayant un objectif stratégique pour faire avancer les initiatives liées à la finance de genre. Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité participe activement au groupe dédié à l'éducation, qui met en lumière le rôle essentiel de l'éducation et de la formation pour accroître la représentation des femmes dans le secteur financier. Ce groupe se concentre sur plusieurs priorités, notamment la résolution des défis liés à la perception de soi dès le début du parcours éducatif, la création d'opportunités de formation et de reconversion, la promotion d'un environnement éducatif inclusif et la lutte contre les stéréotypes de genre. Le groupe de travail s'engage également à intégrer l'enseignement des nouvelles technologies dans les programmes éducatifs afin de préparer les jeunes femmes aux besoins d'un secteur financier en constante évolution.

9. Égalité des Genres et Diversité dans l'Education

a. megaLab (anciennement « Rock de Rack »)

En novembre 2025, le MEGA a organisé au Kinopolis Kirchberg une nouvelle édition de son événement phare, désormais rebaptisé « megaLab ». Cette édition, centrée sur l'égalité dans le monde du travail, a rassemblé plus de 850 jeunes participant·es.

L'événement s'est déroulé sur deux journées distinctes : Le 1^{er} jour a rassemblé plus de 400 élèves de l'enseignement secondaire, et le deuxième jour près de 450 élèves des classes de cycle 4 de l'enseignement fondamental.

Les jeunes ont pu explorer de manière interactive les enjeux liés à l'égalité, aux stéréotypes et à la diversité dans le contexte professionnel à travers une série d'ateliers thématiques, notamment :

- Explorons la Diversité et l'Égalité (Bourse de Luxembourg)
- BreakTheBias: Berufsbilder statt Rollenbilder (CEJHP / Uni.lu)
- Mission Jobmatching – Setzt d'Talenter richtig an! (CFL)
- Prêt·e pour l'Entretien ? (CSL)
- Wer macht Journalismus? (Chris Schleimer, Christelle Diederich)
- Diversitéit am Recrutement (Daniel Eischen)
- City Lights (Nooshin Shojaee)
- Stereotype bei der Betreuungsarbeit herausfordern (LTPES)
- Gender Game (LISER)
- Ee Quiz "grandeur nature" (Armée luxembourgeoise)
- Dans les coulisses de POST : découvre les métiers cachés ! (POST Group)
- Gender-Bias an der KI (Scienceteens Lab)
- EQUALL.lu (SCRIPT)
- Vu Klischee zu Kompetenz (Service de la Formation professionnelle)
- Arbeit an den Reklammen (Tanja Kinnen)
- Mission Inclusive Tech: Designing the Future Together (WIDE ANDCO)
- Mes lunettes – tes lunettes ?! Es-tu comme je te vois ?! (ZPB)
- Eng Charta fir d'äin Dramjob vu muer ! (Philippe Ternes)

b. Plateformes et projets nationaux

Le MEGA poursuit sa collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse autour de la plateforme digitale EQUALL, destinée aux écoles fondamentales. Cette plateforme continue de mettre en avant des témoignages de personnes exerçant des professions atypiques pour leur genre, offrant ainsi des modèles inspirants aux élèves.

Le MEGA continue également son travail avec le Service Jeunesse du MENJE autour de la plateforme vidéoludique LevelED, qui aborde les stéréotypes, les rôles de genre ainsi que le bien-être des garçons et des hommes.

Enfin, le projet Social Boys, issu de la conférence MADAK, s'est poursuivi en 2025. Ce programme accompagne de jeunes volontaires, principalement des garçons de 14 à 18 ans, souhaitant s'engager dans le secteur de l'enfance. Chaque participant·e bénéficie d'un·e mentor pour l'orienter dans ses démarches ainsi que d'un tuteur·rice pour l'accompagner durant son volontariat.

c. Manifestations (co)organisées

Au cours de l'année 2025, l'équipe éducation du MEGA a proposé plus de 140 ateliers (MEGA-Semaines, megaLab et interventions ponctuelles) et a pu sensibiliser plus de 2 500 enfants et jeunes individuels (près de 4 000 au total) issus de l'enseignement fondamental et secondaire.

d. MEGA-Semaines

Le format des « MEGA-Semaines » a été poursuivi et étendu en 2025. Des semaines thématiques complètes ont été organisées dans les écoles fondamentales des communes de Mamer, Roeser, Leudelange, Mondercange, Schuttrange et Esch, ainsi qu'à l'ISML.

Les ateliers proposés - en principe – sont :

- Cycle 2.2 : lectures interactives
- Cycle 3.2 : ateliers sur les stéréotypes, les rôles de genre et les discriminations
- Cycle 4.1 : ateliers sur les violences domestiques
- Cycle 4.2 : ateliers sur le biais dans l'intelligence artificielle ou les rôles de genre dans les médias sociaux

e. Interventions dans l'enseignement secondaire et structures jeunesse

Le MEGA a également été sollicité par plusieurs lycées et structures éducatives pour des ateliers et journées thématiques sur le sujet de l'égalité. Des interventions ont notamment eu lieu dans les établissements suivants : LESC, Science-Center, LTL, NOSL, ISML, EIDE, LMRL et LML.

Par ailleurs, des activités de sensibilisation ont été proposées à la Maison des Jeunes Käl-Téiteng, permettant de toucher un public jeune en dehors du cadre scolaire.

f. Développement de matériaux de sensibilisation

En 2025, le MEGA a également poursuivi le développement et la mise à jour de ses supports pédagogiques. Deux nouveaux ateliers ont été conçus et préparés en vue de leur lancement en 2026 :

- « Nouvelles formes de violence auxquelles les jeunes sont confrontés »
- « L'égalité dans les sports »

g. Soutien au jeune entrepreneuriat

Un jalon important dans le soutien au jeune entrepreneuriat dans le domaine de l'égalité et de la diversité a été marqué par la première collaboration entre le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et Jonk Entrepreneuren Lëtzebuerg.

Le 13 novembre 2025, la ministre Yuriko Backes a participé à la cérémonie de l'Innovation Camp, un format développé par Jonk Entrepreneuren permettant à des élèves de travailler, le temps d'une journée, sur des projets innovants et durables présentés devant un jury.

L'édition 2025 était consacrée à la conception de villes durables et inclusives, invitant les participant·es à repenser le centre-ville de Luxembourg sous l'angle de l'égalité. Dans ce cadre, l'importance d'une planification urbaine sensible au genre, bénéfique à l'ensemble de la population et contribuant directement à la qualité de vie a été rappelée.

Cette collaboration s'inscrivait dans le programme européen *Girls Go Circular* et traduisait la volonté commune du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et de Jonk Entrepreneuren de promouvoir l'inclusion, la créativité et l'esprit d'entrepreneuriat auprès des jeunes.

Ces nouveaux formats viendront compléter l'offre existante et permettront d'aborder des thématiques émergentes en lien avec les réalités vécues par les jeunes.

h. Réunions avec des représentant·e-s des associations de jeunes

Dans le cadre des efforts déployés par le ministère pour sensibiliser les jeunes aux questions d'égalité entre les genres et de diversité, Yuriko Backes rencontre régulièrement des représentant·e-s des associations de jeunes ou des étudiant·e-s. En mars 2025, par exemple, la Ministre s'est rendue au Lycée Michel Lucius pour échanger avec une classe sur l'intelligence artificielle et le genre, et en octobre 2025, elle a reçu des membres du *Jugend Parlament*.

10. Égalité des genres et diversité dans le monde du travail

Dans le cadre de ses missions relevant du ressort de l'emploi, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a poursuivi en 2025 les actions engagées au titre du programme Actions Positives, dans une logique de continuité et de consolidation.

L'année a été principalement consacrée à la finalisation des programmes Actions Positives en cours, à la sensibilisation des organisations aux enjeux d'égalité et de diversité dans le monde du travail, ainsi qu'à la prise de contact avec de nouveaux acteur·rice·s, en vue d'un éventuel engagement futur dans le programme.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par l'organisation de la cérémonie de labellisation de POST Luxembourg, POST Telecom et de la Bourse de Luxembourg, reconnaissant leur engagement en faveur de l'égalité et de la diversité dans le monde du travail.

Cette cérémonie s'est tenue dans le cadre du megaLab. À cette occasion, CFL, CREOS, la Bourse de Luxembourg, le groupe POST et la Chambre des Métiers ont proposé des ateliers à destination des jeunes, favorisant les échanges autour des parcours professionnels, des réalités du marché du travail et des enjeux liés à l'égalité des chances et à la diversité.



D. Publications

a. Plan d'action national pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes a été adopté par le Conseil de gouvernement le 7 mars 2025, la veille de la Journée internationale des femmes et présenté au public le 31 mars 2025. Un échange avec les membres de la commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité de la Chambre des députés a eu lieu le 24 mars 2025.

Le plan d'action a été réalisé grâce aux contributions de 16 ministères et vise principalement une intégration transversale de la dimension du genre dans différents domaines de la vie et de la société. Sur la base de l'évaluation du précédent plan et en tenant compte de la complémentarité avec les deux autres plans d'action du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité (le plan d'action pour la violence fondée sur le genre et le plan LGBTIQ+), les priorités ont été recentrées afin d'orienter toutes les mesures autour de trois axes prioritaires principaux, permettant une approche plus structurée et stratégique. Les trois priorités se déclinent en six objectifs :

- Augmenter la sensibilisation, l'information et la communication en matière d'égalité des genres et de la diversité
- Réduire les stéréotypes de genre et le sexisme
- Fournir des formations sur l'égalité des genres et la diversité et établir un cadre standardisé pour ces formations
- Créer un environnement équilibré et inclusif, en augmentant la représentation du sexe sous-représenté

- Fournir des données précises et pertinentes pour aider à prendre des décisions plus éclairées en matière d'égalité des genres
- Soutenir activement les initiatives qui promeuvent l'égalité des genres, en supportant les ressources nécessaires et en veillant au cadre législatif adéquat

55 mesures et 109 actions concrètes sont formulées autour de ces objectifs. Dans le cadre de l'adaptation, certaines mesures ont été maintenues, en reconnaissance de l'importance de la persévérance et de la nécessité d'un engagement continu, mais ont fait l'objet d'une révision approfondie pour les rendre plus efficaces et adaptées aux besoins actuels, p.ex. dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et au niveau local. De nouvelles mesures ont été définies, un signe clair de l'adaptabilité et de la réactivité face aux changements et aux nouveaux défis. Ces mesures, alignées sur les enjeux sociétaux actuels, visent à favoriser l'égalité des genres, respectivement à lutter contre les stéréotypes de genre dans des nouveaux domaines d'action, tels que le sport, la culture, les médias, le transport, la défense ou encore l'intelligence artificielle.



b. Rapport violence 2024

En date du 30 juin, la ministre Yuriko Backes a présenté les derniers chiffres du rapport annuel 2024 du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence. Ce rapport met en lumière l'évolution de la violence domestique au Luxembourg, qui demeure un problème sociétal majeur malgré les efforts communs du gouvernement et de ses partenaires. L'augmentation des deux paramètres clés pour mesurer la violence domestique au Luxembourg, à savoir les interventions policières et les expulsions, en témoigne.

En 2024, 1.178 interventions policières (1.057 en 2023) ont été recensées, donnant lieu à 287 expulsions (246 en 2023), soit en moyenne 98 interventions policières pour violence domestique et à 24 expulsions par mois. Pour la ministre, ces chiffres préoccupants prouvent que « la violence

domestique reste une réalité quotidienne au Luxembourg et nous donnent un signal clair pour continuer à renforcer notre dispositif de lutte contre toutes les formes de violence et pour étendre notre offre de prise en charge des victimes et des auteur·e·s, ainsi que nos efforts de sensibilisation et de prévention ».

c. Rapport d'activités de l'Observatoire de l'égalité entre les genres

Le rapport d'activités de l'Observatoire fut publié en septembre 2025. Ce rapport fait le point des activités menées par l'Observatoire en 2024. Par ailleurs, il présente les indicateurs principaux par domaine permettant d'illustrer les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines violence domestique, emploi, prise de décision, équilibre vie privée – vie professionnelle, éducation, revenu et santé.

Quelques constats majeurs du rapport sont :

- Violence domestique : 1.178 interventions policières ont été enregistrées en 2024 contre 1.057 en 2023, soit une moyenne de 98 interventions par mois.
- Emploi : le temps partiel demeure une réalité persistante pour les femmes : 36% des femmes actives occupent un temps partiel.
- Prise de décision : les femmes sont sous-représentées dans les postes de responsabilité, que ce soit au sein des partis politiques, dans les entreprises ou parmi les bourgmestres.
- Équilibre vie professionnelle/vie privée : 20% des hommes dépassent le seuil hebdomadaire de 48 heures par semaine, contre 12% des femmes.
- Éducation : les inégalités en matière de compétences informatiques s'accroissent avec l'âge, au détriment des femmes.
- Revenu : malgré un salaire horaire légèrement plus élevé pour les femmes, les hommes perçoivent un revenu annuel plus élevé.
- Santé : l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes, mais ces derniers passent davantage d'années en bonne santé.

d. Etude G-Health

Au fil des années, il est devenu de plus en plus évident que la santé est fortement influencée par des facteurs de genre. Les différences biologiques et sociales entre les hommes et les femmes ont un impact significatif sur la manière dont les individus accèdent aux soins de santé, réagissent aux traitements médicaux, et vivent leur vie quotidienne en termes de bien-être physique et mental. Pourtant, malgré une prise de conscience croissante de ces inégalités de genre en matière de santé, il persiste des lacunes dans la recherche et la mise en place de politiques axées sur le genre.

C'est dans ce contexte que l'étude *Gender Inequalities in Health* (GHealth) a été élaborée. Elle visait à explorer en profondeur les disparités en matière de santé entre les hommes et les femmes, en mettant l'accent sur la compréhension des facteurs qui contribuent à ces inégalités par un examen critique des données disponibles au Luxembourg et dans différents pays européens (à partir de l'Enquête européenne EHIS).

Le projet a été réalisé par le groupe de recherche [CARES](#) (*Santé Socio-Économique et Environnementale et Services de Santé*) du département Precision Health du LIH (Luxembourg Institute of Health).

Les indicateurs analysés étaient : (i) état de santé : maladies et états chroniques, accidents et blessures, absence du travail (en raison de problèmes de santé), limitations fonctionnelles, douleur, santé mentale ; ii) soins de santé et besoins non satisfaits en soins de santé ; iii) déterminants de la santé.

En résumé, l'analyse révèle un écart persistant et multidimensionnel entre les sexes en matière de santé au Luxembourg, les femmes ayant généralement une santé moins bonne que les hommes.

Ces disparités sont restées constantes au fil du temps et se sont amplifiées lorsqu'elles sont croisées avec des facteurs socio-économiques et démographiques.

Malgré les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes dans des domaines comme l'emploi et les revenus, les résultats en matière de santé et l'accès aux soins restent inégaux, en particulier pour les femmes en situation socio-économique défavorisée.

L'étude est disponible sous : <https://mega.public.lu/fr/publications/rapports-activites-ministere/gendermatters.html>

E. Observatoire de l'Égalité

L'Observatoire de l'égalité entre les genres du Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité constitue une base de données et un site web accessible au public (www.observatoire-egalite.lu), regroupant actuellement des indicateurs dans les domaines violence domestique, emploi, prise de décision, équilibre vie privée/vie professionnelle, éducation, revenu et santé.

En 2025, l'Observatoire s'est chargé de la mise à jour régulière des environ 450 indicateurs dans ces 7 domaines. Un nouveau site web a été mis en place en février 2025. Doté d'un design moderne et attractif, le nouveau site a été conçu pour optimiser l'expérience des utilisateur-trice-s. Cette évolution facilite l'accès aux données, améliore la navigation et permet une mise à jour continue des indicateurs, garantissant ainsi une information toujours actualisée et accessible.

L'équipe de l'Observatoire a également entamé un projet de migration de la base de données contenant toutes les données relatives aux indicateurs précités vers les infrastructures du CTIE. La base de données a été délivrée au MEGA en décembre 2025 et permettra dorénavant une meilleure sauvegarde et pérennisation du patrimoine des données. Elle sera maintenue par le personnel en charge de l'Observatoire.

La loi du 7 novembre 2024 portant création d'un Observatoire de l'égalité entre les genres et d'un Conseil supérieur à l'égalité entre les genres précise également la création d'un comité d'accompagnement pour l'Observatoire de l'égalité entre les genres. Ce comité s'est réuni deux fois en 2025. La réunion du 15 mai 2025 portait principalement sur l'organisation, le fonctionnement et les missions de l'Observatoire même. Le rôle et le fonctionnement du Comité d'accompagnement fut également discuté. Le projet analysant la situation socio-économique des femmes et des hommes, en relation avec la pauvreté, fut présenté. Dans la réunion du 13 novembre 2025, le laboratoire d'Études Queer, sur le Genre et les Féminismes (LEQGF) était invité pour présenter son papier de réflexion visant à explorer les pistes d'extension de l'Observatoire de l'égalité entre les genres, notamment l'intégration

de données relatives aux personnes non binaires. Ensuite, les activités récentes de l'Observatoire de l'égalité entre les genres furent présentées.

F. Activités couvertes par les conventions de collaboration

1. Secteur des activités sociales, familiales et thérapeutiques (ASFT)

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a signé avec les organismes gestionnaires du secteur ASFT énumérés ci-après des conventions fixant notamment les conditions générales, les types d'activités, la participation financière de l'Etat ainsi que les obligations réciproques tant au niveau de l'Etat qu'au niveau des organismes gestionnaires :

Act Together	- services de logement pour hommes en détresse - centre de consultation pour hommes et garçons en détresse - service d'assistance aux victimes de violence domestique
Centre des communautés LGBTQ+ Cigale	- centre de consultation pour personnes LGBTQ+ et leur entourage
Conseil National des Femmes du Luxembourg	- centre d'accueil pour femmes en détresse - services de logement en détresse - centre de consultation pour femmes en détresse
Croix Rouge Luxembourgeoise	- service de logement pour auteurs de violence domestique - centre de consultation pour personnes travailleurs-euses de sexe - services prenant en charge les auteur-es de violence domestique
Femmes en Détresse	- centres d'accueil pour femmes en détresse - services de logement pour femmes en détresse - centres de consultation pour filles, adolescentes et femmes en détresse - service d'assistance aux victimes de violence domestique et aux victimes de la traite des êtres humains
Hëllef Um Terrain	- services de logement pour victimes de la traite des êtres humains
Initiativ Rëm Schaffen	- centres de consultation pour personnes à la recherche d'emploi
Fondation Pro Familia	- centre d'accueil pour femmes en détresse - services de logement pour femmes en détresse - centres de consultation pour femmes en détresse et enfants et adolescents victimes de violence
Fondation Maison de la Porte Ouverte	- centres d'accueil pour femmes en détresse - services de logement pour femmes en détresse - services de logement pour victimes de la traite des êtres humains - centres parentaux pour jeunes parents - centres de consultation pour parents et femmes en détresse - service d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains
Rosa Lëtzebuerg	- centre de consultation pour personnes LGBTQ+ et leur entourage

IV. Activités du MEGA au niveau européen et international

A. Organisation des Nations Unies (ONU)

1. Commission on the Status of Women (CSW)

Organisée chaque année au siège des Nations unies, la CSW est le plus grand rassemblement annuel de l'organisation sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Marquant les 30 ans de la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 ("Beijing +30"), la 69e session a permis d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing. Lors de la séance d'ouverture, la CSW a adopté par consensus une déclaration politique dans laquelle les États membres s'engagent à assurer l'application intégrale, effective et accélérée de ce programme d'action.

Lors de son discours au débat général de la CSW suivant l'adoption de la déclaration politique, Yuriko Backes a souligné que « nous devons utiliser toute notre énergie pour défendre les femmes et les filles ainsi que les communautés LGBTIQ+ et d'autres minorités contre les attaques visant leurs droits inhérents. Une atteinte aux droits des femmes est en fin de compte une atteinte à tous les droits humains. Les droits des femmes sont des droits humains. Cette affirmation célèbre mérite d'être répétée avec urgence, 30 ans plus tard. »

Lors de la CSW, dans le cadre de sa présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le Luxembourg a organisé avec le Conseil de l'Europe l'événement « Threats and Opportunities of Digital Technologies : Women in the Public Eye ». Dans ses remarques liminaires, la ministre a stipulé que « les technologies numériques avancées telles que l'intelligence artificielle peuvent générer et renforcer les stéréotypes et les préjugés nuisibles intégrés dans les algorithmes, qui peuvent continuer à favoriser la discrimination fondée sur le sexe et à limiter le potentiel économique des femmes » et qu'un « effort collectif des États nationaux et des organisations intergouvernementales internationales, de la société civile et du secteur privé aux niveaux national et international est indispensable ».

Yuriko Backes a également ouvert ensemble avec son homologue polonaise, Katarzyna Kotula, un événement co-organisé avec le Center for Reproductive Rights au sujet de la santé et des droits sexuels et reproductifs des adolescent·es. Yuriko Backes a réaffirmé que "la santé sexuelle et reproductive n'est pas seulement une question personnelle, c'est une question de droits humains. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer dans la création d'un environnement où les jeunes se sentent en sécurité, écoutés et soutenus, et où ils peuvent faire des choix sans subir de coercition ni de stigmatisation."

Pendant une table ronde ministérielle au sujet des « National mechanisms for gender equality and the empowerment of women and girls: Recommitting, resourcing and accelerating implementation of the Beijing Platform for Action, also with a view to achieve the SDGs », Yuriko Backes a assuré l'auditoire que « L'égalité et la diversité ne sont pas seulement l'affaire des femmes. Nous avons besoin d'un engagement collectif à tous les niveaux. Nous avons besoin des garçons et des hommes comme alliés. Nous devons leur montrer que l'égalité profite à l'ensemble de la société. »

Le programme de Yuriko Backes s'est poursuivi par une table-ronde organisée par le International Peace Institute portant sur l'avenir de l'agenda « femmes et paix et sécurité » dans le contexte du 25e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. La ministre a annoncé que « pas plus tard que la semaine dernière, j'ai présenté le deuxième plan d'action national du

Luxembourg sur les femmes, la paix et la sécurité pour 2025-2030 » et qu'« en tant que ministre de la Défense et ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, je sais que ce qui rend nos forces armées fortes et résistantes, c'est leur diversité. »

En marge de la CSW, Yuriko Backes a rencontré en format bilatéral de nombreuses collègues, dont Aurore Bergé, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations de la France; Mariana Betsa, Vice-ministre des Affaires étrangères et Kateryna Levchenko, commissaire du gouvernement pour la politique de l'égalité des sexes de l'Ukraine; Antonia Orellana, ministre des Femmes et de l'Egalité des genres du Chili ; Marci Ien, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse du Canada et Magnus Heunicke, ministre de l'environnement et de l'égalité des genres du Danemark. La ministre a aussi présidé un déjeuner ministériel Benelux avec les cheffes de délégation de la Belgique et des Pays-Bas, Caroline Gennez et Mariëlle Paul, pour évoquer des initiatives communes dans le cadre du Benelux.

La ministre a également participé à un petit-déjeuner ministériel avec ses collègues de l'Union européenne, organisé par la Pologne, qui assure la Présidence du Conseil de l'UE, en présence d'Hadja Lahbib, la commissaire européenne chargée de l'égalité et de la préparation et de la gestion de crise. L'échange lors de cette session a porté sur les défis actuels autour de l'égalité des genres au sein des États membres et au-delà.

La ministre a rencontré des représentants du LBTI Caucus, groupe informel de plus de 300 organisations pour les droits LGBTIQ, pour discuter des défis actuels auxquels les personnes lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexuées sont confrontées dans le monde entier.

Enfin, Yuriko Backes a participé à un événement organisé par la Luxembourg-American Chamber of Commerce à l'occasion de la journée internationale des femmes. À cette occasion, la ministre a évoqué les efforts du Luxembourg et souligné l'importance de promouvoir l'égalité des genres et la diversité pour assurer la paix et des sociétés prospères.

La Ministre fut accompagnée par une délégation de la Chambre des Députés, à savoir la Présidente de la Commission parlementaire xxxxxx (mettre nom complet de la Commission) Mandy Minella, et du député Georges Engel.



2. Visite du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 21 juillet 2025.

Lors de cette visite Monsieur Türk a visité, ensemble avec Yuriko Backes, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, le Centre National pour Victimes de Violences. Leurs échanges ont permis de discuter de la situation actuelle des droits humains dans le monde, et en particulier de la dégradation de la situation des droits des femmes et des filles, ainsi que des droits des personnes LGBTIQ+ et d'autres minorités vulnérables.

3. Rapport CEDAW

En date du 7 février 2025, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a examiné le huitième rapport périodique du Luxembourg sur les mesures prises par le pays pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Yuriko Backes a ouvert le dialogue au travers d'une déclaration liminaire enregistrée et a réitéré l'engagement fort et pérenne du Luxembourg dans la lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes et des filles. Par la suite Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg auprès des Nations Unies à Genève, a présenté le rapport national en rappelant que le Luxembourg disposait depuis trente ans d'un ministère en charge des questions d'égalité, qui s'est adapté au fil du temps et des évolutions de la société avec, désormais, un champ de compétence étendu aux personnes LGBTIQ+ et à la diversité.

Lors des discussions qui se sont ensuivies, la délégation luxembourgeoise composée, entre autres, de plusieurs-es représentant-es de ministères et de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg a précisé que le Luxembourg est déterminé à défendre les droits, la sécurité, la liberté et l'accès à l'égalité des femmes et des filles et que l'État veille activement à éliminer toute discrimination envers elles.

B. Union Européenne

a. Conseil EPSCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) de l'Union européenne

Yuriko Backes, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité a participé le 17 octobre 2025 à la réunion du Conseil EPSCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) de l'Union européenne (UE) qui s'est tenue à Luxembourg.

Pendant les échanges portant sur la lutte contre la haine, les discriminations et les violences à l'égard des personnes LGBTIQ+, Yuriko Backes a déploré la multiplication des attaques et des expériences de discrimination vécues par la communauté LGBTIQ+ à l'échelle globale. La ministre a mis en exergue les nouveaux plans d'action nationaux sur la promotion des droits des personnes LGBTIQ+ et sur les violences fondées sur le genre qui incluent de nombreuses actions concrètes pour lutter contre les violences et les discriminations de manière concertée.

Les ministres ont également approuvé des documents clés préparés par le comité de la protection sociale et par le comité de l'emploi et ont été informé-e-s par Carlien Scheele, directrice de l'Institut européen pour l'égalité des genres (EIGE), sur les premiers résultats du Gender Equality Index 2025.

Sur invitation de la présidence danoise du Conseil de l'UE, le déjeuner informel a abordé la lutte contre la violence sexuelle et la promotion du consentement dans les relations sexuelles. Yuriko Backes a souligné que le Luxembourg continue à œuvrer au niveau européen pour institutionnaliser le principe "only yes means yes", donc qu'un consentement explicite des parties concernées est nécessaire à tout moment. La ministre a précisé : « Dans ce contexte, il nous semble évident que les stéréotypes de genre, et leur déconstruction, jouent un rôle fondamental pour rompre avec des attitudes qui objectivent les femmes et les filles et leur refusent leur pleine humanité. »



b. Réunions du groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre (High Level Group)

En date du 8 et 9 septembre 2025, le groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre s'est réuni à Copenhague sur invitation de la présidence danoise du Conseil de l'Union européenne.

Les discussions à l'ordre du jour portaient sur l'implémentation de la directive UE 2023/970 sur la transparence des rémunérations et de la directive UE 2022/2381 sur l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les conseils des entreprises.

L'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes a présenté une enquête sur la perception des stéréotypes de genre.

Après diverses annonces de la Commission, entre autres sur la présentation de la feuille de route et les priorités de la future stratégie pour l'égalité des genres, le Danemark a présenté son plan d'action pour les garçons et des hommes, en précisant que les politiques modernes d'égalité doivent être pour tous et qu'également les garçons et les hommes vivent des inégalités et perçoivent des stéréotypes. La réunion du groupe de fonctionnaires à haut niveau fut suivie d'une conférence intitulée : « On men and boys ».

c. Comité Consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Par une décision du 16 juin 2008²⁹, la Commission européenne a mis en place un comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Le rôle de ce comité consultatif est défini à l'article 2 de la décision : « Le comité a pour tâche d'assister la Commission dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des actions de la Communauté visant à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et de favoriser l'échange permanent des expériences, politiques et pratiques pertinentes, en la matière, entre les États membres et entre les divers acteurs intéressés. » Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité y est représenté par deux fonctionnaires.

En 2025, ce comité s'est réuni à deux reprises. La réunion du 16 juin a été dédiée aux travaux de la Commission européenne en matière de la stratégie de l'Union européenne contre la pauvreté ainsi qu'aux deux projets d'opinion sur la féminisation de la pauvreté et sur le rôle des garçons et des hommes en matière des politiques d'égalité de genre. La réunion du 8 décembre 2025 était entre autres consacrée au programme et à la méthodologie de travail du comité pour l'année 2026.

d. European Institute for Gender Equality (EIGE)

L'EIGE coordonne les activités liées à l'article 44 de la Directive (UE) 2024/1385 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le MEGA fait partie du groupe de travail mis en place à la fin de la transposition de cet article lié à la collecte des données. La transposition de la directive est prévue pour juin 2027.

e. Réunions avec Hadja Lahbib, commissaire à l'égalité

Yuriko Backes, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, a rencontré Hadja Lahbib, commissaire européenne à l'égalité, à deux reprises, en février et en octobre 2025, dans le cadre de réunions bilatérales afin de discuter de questions liées à l'égalité et à la diversité au niveau de l'Union européenne, telles que la remise en cause des droits fondamentaux et la nécessité d'un effort concerté pour y faire face.

²⁹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32008D0590>

C. Conseil de l'Europe

1. Présidence luxembourgeoise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (Novembre 2024-Mai 2025)

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (mi-novembre 2024 – mi-mai 2025), le Luxembourg a coorganisé avec le Conseil de l'Europe le side-event « Menaces et opportunités des technologies numériques : Femmes médiatiques »³⁰ au moment de la CSW 69³¹ aux Nations Unies à New York.

Dans la note conceptuelle de l'évènement, le Conseil de l'Europe a souligné que « les technologies numériques ouvrent de vastes perspectives, mais comportent aussi des risques importants. Elles font partie intégrante de la vie professionnelle, personnelle ou sociale d'innombrables femmes, en particulier parmi les jeunes générations. Si elles constituent des outils puissants pour faire progresser l'égalité de genre et renforcer la démocratie, elles peuvent aussi être utilisées comme des armes pour aller à l'encontre de ces objectifs. L'environnement en ligne, facilité par la vitesse de l'internet, permet la diffusion à grande échelle de récits misogynes allant des préjugés et stéréotypes sexistes aux discours haineux et aux incitations à la violence, parfois sous le couvert de l'anonymat. L'utilisation de la violence facilitée par la technologie pour faire taire les voix des femmes est une attaque manifeste contre les valeurs démocratiques. ».

Les autorités nationales, les institutions, la société civile et le secteur privé ont un rôle crucial à jouer pour assurer la sécurité de toutes les femmes et empêcher la normalisation de ce type croissant de violence. Bien que nombre de personnalités publiques féminines augmente, ce sont elles qui subissent le plus la violence facilitée par la technologie, en raison de préjugés sexistes profondément ancrés, qui sont aussi répandus en ligne que hors ligne. Les femmes en vue sont des cibles privilégiées de la violence facilitée par la technologie et en subissent les conséquences de manière disproportionnée, notamment en termes de sécurité, de santé mentale, de dignité et de réputation.

Lors de son discours, la ministre Yuriko Backes a d'abord mis en évidence les bonnes relations du Luxembourg avec le Conseil de l'Europe. En raison des menaces pesant sur les questions de l'égalité de genre, le rôle des organisations internationales actives de la défense et de la promotion des droits humains devient de plus en plus crucial. Dans ce contexte, elle a souligné que les travaux du Conseil de l'Europe sur les projets de recommandations en matière de lutte contre les discriminations générées par l'intelligence artificielle à travers le Comité d'expert-es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI)³² et les violences facilitées par les nouvelles technologies à travers le Comité d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO)³³ revêtent une importance cruciale pour les Etats membres du Conseil de l'Europe.

³⁰ <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/-/the-impact-of-digital-technologies-on-the-lives-of-women-in-the-public-eye-in-focus-at-csw-side-event>

³¹ <https://www.unwomen.org/en/how-we-work/commission-on-the-status-of-women/csw69-2025>

³² <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/committee-of-experts-on-artificial-intelligence-equality-and-discrimination-gec/adi-ai->

³³ <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/committee-of-experts-on-combating-technology-facilitated-violence-against-women-and-girls-gec/pc-evio-1>

Le side-event a exploré des initiatives et mesures prometteuses prises par les secteurs privés et publics pour prévenir et lutter contre la violence numérique à l'égard des femmes et des filles et faciliter sa signalisation conformément à la Convention du Conseil de l'Europe dite Convention d'Istanbul³⁴ sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et à la recommandation générale n° 1 sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes³⁵. Réunissant des dirigeant-es politiques, des journalistes, des partenaires internationaux, des représentant-es de l'industrie technologique et de la société civile, l'événement parallèle avait examiné la question de comment empêcher la normalisation de la violence numérique et veiller à ce que les voix des femmes médiatiques, engagées dans l'activisme public ou politique soient entendues.

2. Commission pour l'égalité de genre (GEC)

La Commission pour l'égalité de genre (GEC)³⁶ a été créée pour aider à assurer l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques du Conseil de l'Europe et pour combler le fossé entre les engagements pris au niveau international et la réalité des femmes en Europe. La Commission, dont les membres sont nommés par les Etats membres, fournit des conseils et un soutien à d'autres organes du Conseil de l'Europe et aux Etats membres. La GEC soutient la mise en œuvre des six objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2029 du Conseil de l'Europe³⁷. Pour la première fois de son histoire, la Commission était présidée par le Luxembourg pour deux mandats annuels consécutifs (2023-2024).

En 2025, les travaux de la commission se sont concentrés sur la formulation et l'adoption finale de deux recommandations élaborées dans deux sous-comités³⁸. Il s'agit d'une part du projet de recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité et l'intelligence artificielle et, d'autre part, du projet de recommandation du Comité des Ministres sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitées par les technologies. De plus, la Commission a élaboré une méthodologie d'évaluation de la stratégie pour l'égalité de genre de 2024-2029. Un premier cycle d'évaluation est en cours.

3. Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (ADI-SOGIESC)

L'ADI-SOGIESC³⁹ est un sous-comité du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)⁴⁰ du Conseil de l'Europe (CdE) en charge de superviser les activités de l'organisation visant à promouvoir l'égalité pour tous et à bâtir des sociétés plus inclusives. En 2025, le comité s'est réuni à deux reprises en mai et en octobre. Le Luxembourg y est représenté par un fonctionnaire du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.

Les travaux de 2025 se sont concentrés sur l'élaboration et l'adoption de la recommandation du Conseil de l'Europe sur l'égalité des droits des personnes intersexes⁴¹ adoptée le 7 octobre 2025. Son adoption

³⁴ <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/about-the-convention>

³⁵ <https://edoc.coe.int/fr/violence-l-gard-des-femmes/10639-recommandation-generale-n-1-du-grevio-sur-la-dimension-numerique-de-la-violence-a-legard-des-femmes.html>

³⁶ <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/gender-equality-commission2>

³⁷ <https://rm.coe.int/prems-080324-fra-2573-gender-equality-strategy-2024-29-txt-web-a5-1-27/1680afc66c>

³⁸ Comité d'expert-es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI), Comité d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO)

³⁹ <https://www.coe.int/fr/web/sogi/committee-adi-sogiesc>

⁴⁰ <https://www.coe.int/fr/web/committee-antidiscrimination-diversity-inclusion/>

⁴¹ <https://www.coe.int/fr/web/sogi/intersexrecommandation>

constitue une étape historique pour l'égalité, la dignité et les droits humains des personnes intersexes en Europe, car il s'agit du premier instrument juridique international complet consacré spécifiquement aux droits humains des personnes intersexes.

En raison de la participation active aux travaux de rédaction de ce texte fondamental, il va de soi que le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a soutenu ce texte dans son intégralité en raison de son caractère holistique et pluridisciplinaire. En vue de sa mise en œuvre concrète, le ministère se charge d'analyser avec le soin nécessaire les dispositions contenues dans les différents chapitres, entre autres dans le domaine de la sécurité et de la protection, de la lutte contre les discriminations, les efforts à déployer en termes de formation et de sensibilisation dans le domaine de l'éducation, du travail et du sport ainsi que les défis qui se posent en termes d'accès aux soins de santé, y compris la question d'une législation portant sur l'interdiction des interventions médicales.

D. Sous-groupe d'experts sur l'égalité LGBTIQ auprès de la Commission européenne

Le High-Level Group on Non-Discrimination, Equality and Diversity de l'Union européenne a créé en 2021 le sous-groupe sur l'égalité LGBTIQ⁴² pour superviser la mise en œuvre de la stratégie LGBTIQ de l'Union européenne⁴³. Le sous-groupe se compose d'expert-es des Etats membres, de représentant-es de l'Agence européenne des Droits fondamentaux (FRA) ainsi que d'autres organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe et l'OCDE.

En novembre 2025, la Commission européenne a présenté la nouvelle stratégie LGBTIQ+ pour la période 2026-2030. Au moment de la réunion du 13 et 14 novembre 2025, cette deuxième stratégie (après 2020-2025) a été au centre des discussions du sous-groupe. A cette occasion, les membres de l'Irlande, de l'Espagne et du Luxembourg ont fait des présentations de leurs plans d'action ou programmes nationaux respectifs en termes de promotion des droits des personnes des communautés LGBTIQ+.

⁴² https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/lesbian-gay-bi-trans-and-intersex-equality/lgbtiq-equality-strategy-2026-2030_en?prefLang=fr#lgbtiq-subgroup

⁴³ https://commission.europa.eu/document/download/b4952371-4308-47ad-b995-02c539b75dda_en?filename=JUST_template_comingsoon_standard.pdf&prefLang=fr

E. Autres

1. Réunion des ministres germanophones chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les 28 et 29 septembre 2025, la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, Yuriko Backes, a accueilli ses homologues des pays germanophones à une réunion informelle au château de Senningen, à Luxembourg.

La ministre fédérale autrichienne des Femmes, des Sciences et de la Recherche, Eva-Maria Holzleitner, la ministre fédérale allemande de l'Éducation, de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse, Karin Prien, le conseiller d'État du Liechtenstein chargé des affaires sociales et judiciaires, Emanuel Schädler, ainsi que Stéphanie Lachat, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, ont participé à cette réunion.

L'objectif de cette réunion était de mettre en lumière les projets et initiatives nationaux visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, d'apprendre les uns des autres et d'identifier des pistes de coopération possibles.

Les ministres ont échangé leurs points de vue sur les projets en cours et les solutions envisagées pour éliminer les inégalités entre les sexes. Les défis actuels en matière de politique d'égalité ont également été abordés.



F. Conférences

30e anniversaire du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité

Créé en 1995, le ministère a évolué au fil du temps afin de répondre aux transformations sociétales et aux enjeux émergents en matière de justice sociale et de lutte contre toutes les formes de discrimination. Cette évolution s'est traduite par plusieurs changements d'intitulé, reflétant l'élargissement progressif de son champ d'action et de ses missions. À sa création, en 1995, il portait le nom de ministère de la Promotion féminine. En 2004, il devient le ministère de l'Égalité des chances, affirmant une approche plus globale de l'égalité. En 2018, il adopte l'appellation de ministère de

l'Égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, en 2023, il prend le nom de ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, intégrant explicitement dans ses compétences la promotion et la protection des droits des personnes LGBTIQ+.

Dans le cadre de son intitulé actuel, le ministère a posé des jalons institutionnels majeurs. En 2024, l'Observatoire de l'égalité entre les genres s'est vu conférer une base légale, renforçant ainsi le suivi, l'analyse et l'évaluation des politiques publiques en matière d'égalité.

Malgré ces évolutions et ces réalisations concrètes, l'ambition fondamentale du ministère reste inchangée : garantir que chaque personne, quel que soit son genre, son origine, son orientation, son identité de genre ou sa situation, puisse exercer pleinement ses droits et participer à la vie collective dans le respect, l'égalité et la dignité.

À l'occasion de cet anniversaire, Yuriko Backes, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, a déclaré : « Depuis trente ans, notre mission demeure la même : faire progresser l'égalité réelle et défendre sans relâche les droits fondamentaux de toutes et tous. L'histoire de ce ministère est celle d'un engagement constant, construit avec nos partenaires, les associations, les institutions publiques et l'ensemble des citoyennes et citoyens. »

Cet anniversaire constitue non seulement un moment de célébration, mais aussi une invitation à poursuivre et à renforcer l'action collective en faveur d'une société plus juste, inclusive et respectueuse de toutes les diversités.



ge

2. Conférence « Les perspectives du genre dans le secteur de la construction »

La conférence « Les perspectives du genre dans le secteur de la construction » organisée par le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) s'est tenue le 10 octobre 2025 au Forum Da Vinci.

Cette conférence avait pour objectif de promouvoir et de renforcer la présence des femmes dans le secteur de la construction, tout en intégrant la dimension du genre dans la planification urbaine et la normalisation. En réunissant des experts de divers horizons, l'objectif était de créer un espace de partage d'expériences pour inspirer et encourager des pratiques inclusives et équitables.

Par ailleurs, la conférence a souligné l'importance des normes sensibles au genre et leur développement pour servir équitablement tous les membres de la société. Les normes jouent en effet un rôle essentiel dans la création d'environnements bâtis qui répondent aux besoins diversifiés de la population, en garantissant que les infrastructures et les bâtiments sont accessibles, sûrs et confortables pour tous.

La conférence s'est ouverte par une série de présentations, avant de se poursuivre par une table ronde réunissant des expert-es du domaine et des acteur·rice·s du secteur.

3. Atelier destiné aux partis politiques représentés au Parlement luxembourgeois

Les partis politiques sont souvent considérés comme les « gardiens » de la démocratie, et en particulier de la participation politique des femmes, en raison de leur rôle fondamental et unique dans le processus démocratique.

Un atelier, coorganisé avec l'OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) fut organisé 20 octobre 2025 et visait à sensibiliser les partis politiques représentés au Parlement luxembourgeois aux outils de l'audit de genre et des plans d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, des outils pour la transformation institutionnelle des partis politiques. Des représentants de 5 partis politiques ainsi que des représentants de la Chambre des Députés ont participé à l'atelier et ont pu être sensibilisés aux outils de l'audit de genre et des plans d'action en matière d'égalité. Les modalités de poursuite des activités vont être discutées en 2026.